

PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2026
A CHARLIEU
19H00

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme (Départ à 20h45), M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Excusés : M. PALLUET Dominique, M. BERTHELIER Bruno, Mme GASDON Christine, Mme BERAUD Audrey, M. CROZET Yves

Pouvoirs remis en début de séance : M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean-Charles, M. BERTHELIER Bruno à M. PAVET Patrice, Mme GASDON Christine à Mme. LEBLANC Florence, Mme. BERAUD Audrey à M. CHEVALIER Damien

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	41
Nombre d'absents non remplacés	4
Nombre de présents	37
Nombre de pouvoirs	4
Votes comptabilisés	41
Quorum - majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice – à 21	Atteint

Election d'un secrétaire de séance : M. Jean-Luc MATRAY (Maire de la commune de Belmont-de-la-Loire))

SOMMAIRE :

→ Adoption du PV de la séance du 21 mai 2026

→ Compte rendu des décisions du Président

→ **SANTE**

Panorama des actions engagées sur le territoire et candidature Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence Régionale de Santé maison de santé pluridisciplinaire : présentation en séance

→ **PLAN CLIMAT**

Bilan du 1^{er} plan climat air énergie territorial : présentation en séance

→ **ADMINISTRATION GENERALE**

Règlement intérieur de Charlieu Belmont Communauté

Partage d'information sur les compositions des syndicats intercommunaux



Syndicat scot Roannais
Syndicat Roannaise de l'eau
Syndicat intercommunal des eaux vallée du Sornin SIEVS
Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire

➔ **COHESION SOCIALE ENFANCE JEUNESSE**

Avenant n°5 à la convention 2022-2025 avec l'association les enfants d'abord
Convention 2026 avec l'Espace de Vie Sociale la Maisonnée

➔ **ECONOMIE**

Ventes d'une parcelle sur la zone de St Denis de Cabanne
Aide à l'implantation sur la zone de St Denis de Cabanne

➔ **EAU POTABLE**

Procédure de déclaration d'utilité publique en vue de la protection de captage d'eau sur la commune de Belmont de la Loire

➔ **DIVERS**

Avenant au groupement d'achat de l'énergie avec le SIEL

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Charlieu-Belmont Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10,

Vu la délibération N°2026-103 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président

❖ INSTALLATION D'UN NOUVEAU PONT BASCULE

Considérant la nécessité d'installer un nouveau pont bascule,

DECIDE

- De retenir le devis de PRECIA MOLEN, sise, 104 Route de pesage 07000 VEYRAS pour un montant de 26 100 HT avec l'option prestation de levage à 1150€ HT.
- De rappeler que la dépense est prévue en investissement au budget principal.

❖ PONT BASCULE DEMOLITION REPRISE

Considérant la décision n°2026-029 prévoyant l'installation d'un nouveau pont bascule, il y a lieu de prévoir la démolition de l'infrastructure existante et la reprise des massifs du nouveau pont,

DECIDE

- De retenir le devis de l'entreprise CHAVANY sise 831 route de Pouilly 42190 Saint Nizier sous Charlieu pour la démolition du tablier existant pour un montant prévisionnel de 6 481€ HT.
- De retenir le devis de la SAS THEVENET Baptiste sise 518 rue du Brionnais 42190 Charlieu pour la reprise des massifs pour un montant prévisionnel de 5 227,20 € HT.
- De rappeler que la dépense est prévue en investissement sur le budget principal.

❖ CENTRE AQUATIQUE : AMENAGEMENT DE ZONES D'OMBRE ET DE PIQUE-NIQUE

Considérant la nécessité d'aménager des zones d'ombrage et de pique-nique au sein des plages extérieures du centre aquatique intercommunal,

DECIDE

- De retenir le devis de la société MONCORGE, 53 rue Jean Jaurès 42 190 CHARLIEU, pour l'aménagement de zones d'ombrage et de pique-nique au sein des plages extérieures du centre aquatique intercommunal pour un montant prévisionnel de 18 427.38 € HT soit 22 112.85 € TTC.
- De rappeler que la dépense est prévue au budget annexe piscine nouvelle en section investissement.

❖ CENTRE AQUATIQUE : CONTRAT POUR LA MAINTENANCE DES APPAREILS D'ANALYSE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU

Considérant la nécessité de signer un contrat pour la maintenance des appareils d'analyse et de traitement de l'eau du centre aquatique,

DECIDE

- De retenir le devis de la société SYCLOPE Electronique, sise Rue du Bruscos 64230 SAUVAGNON France pour la maintenance des appareils d'analyse et de traitement de l'eau au sein du centre aquatique pour un montant estimatif total de 14 827.20 € HT pour une durée de contrat de 3 ans à compter du 15 juin 2026 et intégrant la prise en charge de consommables (soit un montant annuel estimé à 4 942.40 € HT).
- De rappeler que la dépense est prévue au budget annexe piscine nouvelle en section fonctionnement.

❖ **CONTRAT D'ENTRETIEN DES TOITURES – TERRASSES DU CENTRE AQUATIQUE**

Considérant la nécessité de procéder à la maintenance et l'entretien des toitures – terrasses du centre aquatique,

Considérant qu'il est souhaitable que cette prestation soit faite par le prestataire ayant réalisé et installé les équipements lors de la construction du centre aquatique,

DECIDE

- De retenir l'offre de SOPREMA ENTREPRISES SAS – Secteur Saint Etienne SOPRASSISTANCE – sis, 327 Zone Artisanale de Lapra (Bâtiment A) 42300 SAINT BONNET LES OULES – pour un montant de la dépense HT estimé à 4 968.00 € (1 656.00 € HT/an) pour la durée globale du marché (3 ans).
- De rappeler que les prix sont fermes pour la durée du marché.
- De rappeler que le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2026. Il prendra fin au 31/08/2029.
- De rappeler la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget piscine nouvelle.

❖ **CONVENTION D'ADHESION A LA MEDIATION DE L'EAU**

Considérant l'intérêt de proposer un règlement amiable des litiges entre les abonnés et les opérateurs des services d'eau et d'assainissement

Considérant la proposition de convention de la Médiation de l'eau mise en place à l'initiative de plusieurs acteurs (AdCF (Assemblée des Communautés de France), AMF (Association des Maires de France), FP2E (Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau)) avec pour de disposer d'un outil unique et facilement identifiable pour les usagers, de proposer une médiation spécialisée dans les litiges liés à l'eau et à l'assainissement et d'assurer une mutualisation des moyens et des coûts.

DECIDE

- D'accepter l'adhésion à la convention Médiation de l'eau pour un montant estimé à 385 €/an avec ensuite un coût par dossier (pour 2026 35 € HT lors de la recevabilité du dossier puis 110 € HT pour une instruction simple ou 300 € HT pour une instruction complète avec avis approfondi).
- De réaliser les démarches utiles
- De rappeler que la dépense a été prévue au budget annexe eau potable pour l'adhésion annuelle puis ventilée par budget annexe concerné pour les coûts par dossier.

❖ **AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT COMMUNE DE CUINZIER PROGRAMME 2023**

Considérant le marché de travaux passé par la commune de Cuinzier et intitulé « assainissement des eaux usées-programme 2023 » attribué à l'entreprise Potain TP pour un montant de 64 579.50 € HT,

Considérant la nécessité de signer un avenant pour régulariser les plus-values acceptées par la commune avant transfert pour un montant total de 1 381.65 € HT

DECIDE

- D'accepter l'avenant rédigé par ICA Environnement en charge de la maîtrise d'œuvre et du suivi de ce chantier pour « travaux supplémentaires et ajustement de quantités exécutées » pour une plus-value de 1 381.65€ HT
- De rappeler que la dépense a été prévu au budget annexe Assainissement 2026 en section d'investissement.

❖ EAU POTABLE TRAVAUX DE RENOVATION DE CAPTAGE DE BELMONT DE LA LOIRE

Considérant la nécessité de procéder à des travaux spécifiques en eau potable sur les périmètres de captage de Raye et Goutte à Belmont de la Loire notamment la réhabilitation des réseaux de drainage,

DECIDE

- De retenir le devis de l'entreprise CHAVANY sise 831 route de Pouilly 42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU pour la réalisation de travaux de rénovation de captage sur la commune de Belmont-de-la-Loire pour un montant estimatif de 95 611.50€ HT
- De rappeler que la dépense est prévue au budget eau potable en section investissement.

❖ FOURNITURE DE PANIERS REPAS 2026

Considérant la nécessité de fournir des paniers repas froids pour l'équipe chemins pour la période estivale du 1^{er} juin 2026 au 27 août 2026 inclus.

Considérant le besoin estimé à 520 repas maximum prévus sur la période (10 paniers x 4 jours x 13 semaines).

DECIDE

- De retenir l'offre de la Boulangerie MARTIN, sise, ZAC Gayen 52, rue Vasco de Gama 42190 ST NIZIER SOUS CHARLIEU – pour un montant maximum estimé à 6 853,60 € HT, pour la période estivale du 1^{er} juin 2026 au 27 août 2026 inclus.

- De rappeler que ne seront payées que les quantités réellement exécutées, tenant compte des périodes de congés des agents.

- De rappeler que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

❖ MODIFICATION SEJOUR 2026 POUR LES 13 -17 ANS EMBRUN

Dans le cadre de l'activité de l'accueil de loisirs intercommunal,

- DECIDE

- De modifier la décision 2026-008 et d'approuver l'organisation d'un séjour en camping, en juillet pour 24 jeunes de 13 à 17 ans et de passer les actes nécessaires à sa réalisation.
- De fixer la participation des familles au prix moyen de 300 € par jeune à moduler selon le quotient familial
- D'accepter le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes de 4 850,91 €.
- De dire que les dépenses et les recettes sont prévues au budget Enfance Jeunesse.

❖ CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A DESTINATION DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) ET DE L'ASSOCIATION SAMEAD

Considérant le projet d'animations organisées par la CPTS en lien avec l'association SAMEAD à destination des familles d'enfants présentant des TND les samedi matin du 5 septembre 2026 jusqu'au 01 septembre 2027 sur Charlieu Belmont Communauté,

DECIDE

- D'accepter la signature d'une convention avec la CPTS Défi Santé Roannais Brionnais pour la mise à disposition de locaux de Charlieu Belmont Communauté situés au 1 et 3 Jardin des Musées à Charlieu.
- D'accepter cette mise à disposition à titre gratuit.



DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a souhaité inscrire deux sujets complémentaires à l'ordre du jour, qui auraient pu être évoqués en conférence des maires ; la Stratégie Santé du territoire de Charlieu Belmont Communauté et le Plan Climat.

Mme Isabelle DUGELET, conseillère déléguée à la santé, présentera la stratégie santé du territoire.

SANTE

- Panorama des actions engagées sur le territoire et candidature Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence Régionale de Santé maison de santé pluridisciplinaire : présentation en séance

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes exerce depuis de nombreuses années la compétence relative à la santé de premiers recours. Il souligne que cette compétence se limite strictement à ce champ d'intervention et n'inclut en aucun cas la gestion des établissements hospitaliers, y compris des hôpitaux locaux.

Dans le cadre de cette compétence, la collectivité conduit depuis plusieurs années une réflexion approfondie et mène diverses actions en faveur de l'amélioration de l'offre de soins. Elle accompagne notamment les professionnels de santé et œuvre activement à favoriser l'installation de médecins sur le territoire, dans un contexte marqué par des difficultés croissantes d'accès aux soins.

Monsieur le Président souligne toutefois que les dispositifs souvent présentés comme des solutions permettant d'attirer de nouveaux praticiens ne produisent pas les effets attendus. Il indique que d'autres leviers d'action, plus adaptés aux réalités du terrain, doivent être privilégiés et seront exposés plus en détail par Mme Isabelle DUGELET.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a conclu, l'année précédente, un Contrat local de santé avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la Mutualité sociale agricole (MSA). Ce contrat formalise l'engagement de la collectivité et de ses partenaires autour d'un programme d'actions structuré. Les orientations retenues visent notamment à renforcer les démarches de prévention afin de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population et à limiter, autant que possible, le recours aux soins curatifs. Elles tendent également à favoriser une coopération renforcée entre les professionnels de santé et à développer les complémentarités entre les différentes professions médicales et paramédicales.

Cette organisation doit permettre une répartition plus efficiente des actes de soins, certains professionnels étant appelés à prendre en charge des missions aujourd'hui assumées par les médecins, contribuant ainsi à optimiser le suivi des patients et à améliorer l'accès aux soins. Ces actions s'inscrivent dans la perspective de l'accueil de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, objectif sur lequel la collectivité poursuit activement son travail.

Mme Isabelle DUGELET apporte une précision concernant la mise à disposition de locaux situés dans la cour des Musées. Elle indique que cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'une action très spécifique destinée à l'organisation d'ateliers à destination d'enfants présentant des troubles du neurodéveloppement ainsi que de leurs familles. Elle précise que ces ateliers ont déjà été organisés au cours de l'année et qu'ils seront reconduits à compter de l'automne prochain. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants concernés par ces troubles, elle souligne l'importance de ce dispositif d'accompagnement.



Mme Isabelle DUGELET indique que le rôle de la communauté de communes consiste à mettre à disposition les locaux nécessaires au déroulement de ces ateliers, notamment l' espace cyber pour les réunions, ainsi que, le cas échéant, les locaux du Relais Petite Enfance situés à proximité afin de permettre la prise en charge des enfants nécessitant une garde et rappelle que la collectivité intervient ici en qualité de facilitateur, en apportant un soutien logistique à la mise en œuvre de cette action.

Mme Isabelle DUGELET rappelle qu'elle est en charge de la compétence santé depuis 2014 et indique que, durant la période 2014-2020, les moyens d'action dont disposait la collectivité en matière d'accès aux soins de premiers recours demeuraient relativement limités.

Le lancement de la démarche (2014)

Le constat : un déficit de plus en plus marqué en professionnels de santé et notamment en médecins (professionnels vieillissants et des départs en retraite ne faisant pas l'objet de remplacement)

Peu d'efficacité avec les premières actions menées :

- collaboration avec des cabinets de recrutements
- communication via les universités

En parallèle : deux opérations immobilières nécessaires et menées de façon concertées :

- Charlieu (2017) : porter un projet immobilier à la place des professionnels de santé (pour leur faire gagner du temps). Nécessaire pour conserver les médecins sur notre territoire en leur permettant d'avoir un bâtiment offrant de bonnes conditions d'exercice et d'accueil. Opération blanche pour la collectivité.
- Pouilly-sous-Charlieu (2017) : construction d'une maison médicale (portage communal)

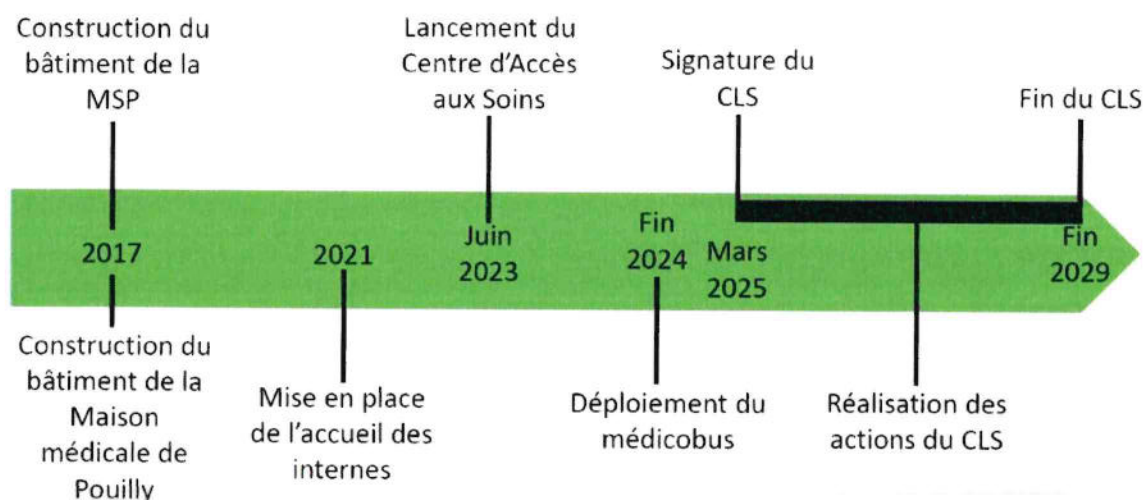
Si le constat d'un manque de professionnels de santé était alors largement partagé, les solutions permettant d'y répondre apparaissaient particulièrement restreintes.

Elle souligne que cette situation a conduit la collectivité à engager de nombreuses démarches, notamment sur le secteur de Belmont de la Loire, confronté depuis plusieurs années à une absence de médecins. Plusieurs dispositifs ont été expérimentés, sans résultats concluants. Elle cite notamment le recours à un cabinet de recrutement financé par la commune de Belmont de la Loire, l'expérimentation de médecins salariés ou encore les actions de communication menées auprès des universités et facultés de médecine, à l'instar de nombreuses autres collectivités.

Mme Isabelle DUGELET rappelle toutefois que les leviers d'action des collectivités demeurent limités dans un contexte de forte concurrence territoriale pour l'accueil des professionnels de santé. Elle indique que les étudiants en médecine et les internes sont fortement sollicités par de nombreux territoires, certains départements proposant des dispositifs particulièrement attractifs. À titre d'exemple, elle mentionne le département de l'Isère, qui accorde une bourse de 56 000€ aux internes en fin d'études s'engageant à s'installer sur son territoire, complétée par une aide de 10 000€ à l'installation, en contrepartie d'un engagement professionnel de 570 jours. Elle souligne que de telles mesures dépassent largement les capacités d'intervention de la communauté de communes.

Dans ce contexte, la collectivité a progressivement orienté sa réflexion vers des actions structurantes susceptibles de renforcer durablement l'attractivité du territoire. Mme Isabelle DUGELET rappelle ainsi que deux opérations immobilières majeures ont été menées au cours de cette période.

Collaboration avec la MSP et stratégie santé : historique



La première concerne la réalisation, en 2017 à Charlieu, d'un bâtiment destiné aux professionnels de santé. Elle précise que ce projet répondait à un besoin essentiel d'amélioration des conditions d'exercice, les locaux précédemment occupés ne répondant plus aux exigences d'accessibilité et de fonctionnalité.

Cette opération a permis de maintenir les praticiens sur le territoire en leur offrant un cadre de travail adapté. Elle souligne par ailleurs que cette réalisation n'a pas généré de charge financière supplémentaire pour la collectivité, les loyers acquittés par les professionnels assurant le remboursement des emprunts contractés.

Parallèlement, la commune de Pouilly-sous-Charlieu a porté la réalisation de sa maison médicale.

Mme Isabelle DUGELET insiste sur le fait que les deux projets ont été conduits de manière concertée afin de garantir leur complémentarité et de permettre à chacun de bénéficier des dispositifs de financement existants.

Elle rappelle qu'à l'époque, la présence de deux projets de maisons de santé distants de seulement quelques kilomètres avait suscité des interrogations de la part des partenaires institutionnels, notamment l'Agence régionale de santé (ARS), la Région et le Département. Face à ces réserves, les représentants de la communauté de communes et de la commune de Pouilly-sous-Charlieu ont mené conjointement plusieurs démarches afin de démontrer la pertinence des deux opérations et leur caractère indispensable au regard des besoins du territoire.

Mme Isabelle DUGELET indique ainsi que des rencontres ont été organisées avec l'ARS à Saint-Étienne, ainsi qu'avec les services de la Région et du Département. Ces échanges ont permis de mettre en évidence que, même en assurant le plein fonctionnement des deux structures, celles-ci ne suffiraient pas à compenser le déficit de professionnels de santé constaté localement.

À l'issue de ce travail partenarial, les deux projets ont obtenu les validations et financements nécessaires à leur réalisation. Mme Isabelle DUGELET souligne le caractère déterminant de ces opérations pour le maintien et le développement de l'offre de soins sur le territoire communautaire.

Quelques actions...

Accueil des internes

Organisé conjointement entre la comcom et la MSP, l'idée est de rencontrer les internes en médecine présents sur le territoire afin de leur présenter le territoire et en savoir plus sur leurs souhaits d'installation

Le Centre d'Accès aux Soins (CAS)

- Porté par la MSP il permet d'offrir pendant plusieurs jours dans la semaine des créneaux pour les patients sans médecins traitants
- Lieu : Centre Hospitalier de Charlieu



Le medicobus

- Organisé par la CPTS du Roannais/Brionnais, c'est un camion aménagé en cabinet médical pour amener du soin là où il n'existe plus.
- Soins apportés par des médecins retraités
- Sur la comcom : La Gresle, Belmont-de-la-Loire et St-Pierre-la-Noaille



Mme Isabelle DUGELET indique qu'en 2021, face aux difficultés persistantes rencontrées pour attirer de nouveaux médecins sur le territoire, la communauté de communes a mis en place une démarche spécifique d'accueil des internes en médecine.

Cette initiative est née de la volonté d'établir un contact direct avec les futurs praticiens afin de mieux comprendre leurs parcours, leurs attentes et leurs projets professionnels.

À cette fin, un travail a été engagé en partenariat avec l'ensemble des médecins du territoire. Chaque semestre, un temps d'échange est organisé sous la forme d'un déjeuner réunissant les internes effectuant leur stage sur le territoire et les professionnels de santé locaux. Ces rencontres permettent notamment d'identifier les motivations qui ont conduit les internes à choisir ce secteur de stage, de mieux appréhender leur projet professionnel et d'évaluer leurs perspectives d'installation.

Mme Isabelle DUGELET souligne qu'une évolution significative a pu être observée depuis la mise en place de ce dispositif. Elle rappelle qu'en 2021, dans le contexte de la crise sanitaire, de nombreux internes manifestaient une forte préférence pour l'exercice en milieu urbain. Habituels à vivre dans de grandes agglomérations, certains percevaient alors des communes comme Charlieu comme de très petites localités ne correspondant pas à leurs aspirations professionnelles. Leur projet d'installation demeurait majoritairement orienté vers les centres urbains, et beaucoup exprimaient également le souhait d'exercer sous un statut salarié.

Toutefois, au fil des années, les échanges menés avec ces jeunes professionnels ont permis de constater une évolution de leurs représentations et de leurs attentes. Mme Isabelle DUGELET estime que la période de la crise sanitaire a sans doute contribué à cette réflexion, en les amenant à s'interroger davantage sur leur cadre de vie, leurs conditions d'exercice et l'équilibre recherché entre vie professionnelle et vie personnelle. Elle évoque à cet égard plusieurs situations récentes illustrant cette évolution et cite notamment le cas de deux jeunes médecins dont les conjoints étaient agriculteurs. L'une d'elles avait pour projet de s'installer dans le secteur de La Pacaudière, tandis que l'autre envisageait une installation dans le Loiret afin d'accompagner la reprise d'une exploitation agricole par son conjoint. Selon Mme Isabelle DUGELET, ces exemples témoignent d'une ouverture croissante des jeunes praticiens à l'exercice en milieu rural ou semi-rural.



Elle souligne enfin que les échanges réguliers organisés avec les internes révèlent une appréciation de plus en plus favorable de l'exercice dans les petites villes. Ces derniers mettent notamment en avant la qualité de la relation avec les patients, qu'ils jugent différente et souvent plus enrichissante que celle rencontrée dans les grands centres urbains.

Cette évolution constitue, selon elle, un signal encourageant pour l'attractivité médicale du territoire.

Mme Isabelle DUGELET précise que l'ensemble de ces démarches doit être poursuivi et consolidé afin de répondre durablement aux enjeux d'accès aux soins sur le territoire. Elle indique que le travail engagé auprès des internes a déjà produit des résultats concrets, notamment à Charlieu, où plusieurs départs de médecins ont pu être compensés. Elle précise que trois médecins ont quitté leur activité ces dernières années, notamment en raison de départs à la retraite, mais que chacun de ces postes a pu être pourvu. Les praticiens qui se sont installés sont, pour la plupart, de jeunes médecins rencontrés dans le cadre des actions conduites par la collectivité et les professionnels de santé locaux. Selon elle, leur choix d'installation a été largement favorisé par l'existence d'un environnement de travail adapté à leurs attentes, notamment au sein de la maison médicale. Elle rappelle que les nouvelles générations de médecins privilégient majoritairement l'exercice coordonné et le travail en équipe, plutôt qu'une activité isolée au sein d'un cabinet individuel.

Mme Isabelle DUGELET estime que cette politique d'accueil et de mise en relation constitue un levier particulièrement pertinent, tant en termes d'efficacité que de coût. Elle souligne que l'organisation de quelques rencontres annuelles avec les internes représente un investissement très modéré au regard des dépenses parfois engagées pour des prestations de recrutement spécialisées, dont les résultats demeurent souvent incertains.

Par ailleurs, elle rappelle qu'en juin 2023 a été lancé le Centre d'accès aux soins (CAS), installé au sein de l'hôpital de Charlieu.

Ce dispositif, porté à l'initiative du docteur M. Mathieu LAPALLUS, a été conçu afin de répondre aux besoins des habitants ne disposant pas de médecin traitant. Elle précise que ce centre s'appuie sur l'intervention d'un médecin remplaçant à son origine, rejoint depuis par un médecin retraité assurant des vacations ainsi qu'une infirmière en pratique avancée. Le service fonctionne plusieurs jours par semaine sur rendez-vous et permet d'apporter une réponse concrète aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à un suivi médical. Ce dispositif a contribué à atténuer certaines difficultés d'accès aux soins observées sur le territoire. Mme Isabelle DUGELET évoque également le déploiement, à la fin de l'année 2024, du Médicobus.

Ce dispositif itinérant, qui constitue le neuvième exemplaire mis en service en France, s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation nationale portée par le plan France Ruralités. Elle souligne que le territoire a bénéficié de cette initiative de manière précoce.

Le Médicobus intervient sur plusieurs communes identifiées comme particulièrement fragiles au regard de l'accès aux soins, notamment Belmont-de-la-Loire et Lagresle en alternance, ainsi que Saint-Pierre-la-Noaille, à raison d'une demi-journée toutes les deux semaines.

Mme Isabelle DUGELET précise que le choix de ces communes repose sur des indicateurs objectifs élaborés à partir de plusieurs critères relatifs à l'accès aux soins et aux habitudes de consultation de la population. Ces analyses permettent d'identifier les secteurs les plus exposés aux difficultés médicales et de prioriser les interventions.

Mme Isabelle DUGELET indique que la poursuite des actions engagées au cours des dernières années, ainsi que les relations de confiance progressivement établies avec les différents acteurs du secteur de la santé, ont permis à la collectivité de franchir une nouvelle étape dans la structuration de sa politique territoriale de santé. Elle souligne que le travail conduit en partenariat avec les professionnels de santé du territoire, l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, a favorisé le développement d'un réseau de coopération solide et



pérenne. Les échanges réguliers entretenus avec ces acteurs ont permis de faire émerger une vision partagée des enjeux sanitaires locaux et des réponses à y apporter.

Dans ce contexte, la communauté de communes a souhaité engager l'élaboration d'un Contrat local de santé (CLS) à l'échelle de son territoire. Cette démarche a été accueillie favorablement par les partenaires institutionnels et a donné lieu à un important travail préparatoire comprenant la réalisation d'un diagnostic territorial, l'organisation de concertations avec les acteurs concernés ainsi que la définition d'un programme d'actions adapté aux besoins identifiés.

Mme Isabelle DUGELET rappelle que le Contrat local de santé a été officiellement signé en mars 2025. Elle précise que sa mise en œuvre est désormais engagée et que les différentes actions prévues sont en cours de déploiement. Ce contrat constitue le cadre stratégique de l'action menée en matière de santé sur le territoire communautaire et s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, son échéance étant fixée à la fin de l'année 2029.

Mme Isabelle DUGELET indique qu'il lui paraît nécessaire d'apporter plusieurs précisions concernant la notion de Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), souvent source de confusion.

La Maison de santé pluriprofessionnelle

Définition : Les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) rassemblent des professionnels de santé autour d'un projet commun pour offrir des soins coordonnés de proximité. Une MSP permet de répondre au besoin de "Travailler ensemble" et aux problématiques de santé actuelles : prise en charge des maladies chroniques, vieillissement de la population, accès au soin...

L'ARS demande à ce que les professionnels de santé puissent organiser leurs exercices de manière collectifs et pluridisciplinaires. Condition du financement des deux opérations immobilières.

La MSP du pays du Charlieu :

-Une MSP multisite : les professionnels peuvent exercer dans des cabinets séparés et des communes différentes

-Constitution : 8 janvier 2015

-Le siège : Cabinet médical du Sornin au 128 rue des Ursulines à Charlieu

-Président : Benjamin Rolet (Kiné)

-81 adhérents

-Professionnels aujourd'hui répartis sur 5 communes de notre territoire (Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, St-Nizier-sous-Charlieu, St-Denis-de-Cabanne et Mars)

➡ Des liens de travail étroits entre élus communautaires et professionnels de la MSP

Elle souligne que la MSP ne doit pas être assimilée au bâtiment dans lequel exercent les professionnels de santé.

Monsieur le Président rappelle à cet égard que, lors des démarches engagées conjointement avec la commune de Pouilly-sous-Charlieu en 2016 dans le cadre des projets immobiliers destinés à accueillir les professionnels de santé, l'obtention des financements de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Région et du Département était conditionnée à l'existence d'une Maison de santé pluriprofessionnelle multisites. Celle-ci devait rassembler des professionnels de santé engagés dans une démarche collective et coordonnée de prise en charge des patients. Il précise que cette condition a été pleinement respectée lors de la mise en œuvre des deux opérations.

Reprenant son exposé, Mme Isabelle DUGELET insiste sur la distinction entre la Maison de santé pluriprofessionnelle et les locaux d'exercice des professionnels. La MSP constitue avant tout une organisation regroupant les professionnels de santé autour d'un projet de santé partagé, tandis que les cabinets médicaux ou paramédicaux correspondent aux lieux physiques dans lesquels ces professionnels exercent leur activité. Ainsi, les différents cabinets médicaux du territoire peuvent appartenir à la MSP sans pour autant constituer eux-mêmes la Maison de santé pluriprofessionnelle.



Elle précise que la MSP du territoire rassemble actuellement 81 professionnels de santé adhérents. Ceux-ci se sont engagés dans un projet commun visant à offrir une prise en charge coordonnée, de proximité et adaptée aux besoins de la population. Cette organisation répond notamment aux enjeux liés à l'évolution des besoins de santé, à la prise en charge des maladies chroniques, au vieillissement de la population et aux difficultés d'accès aux soins.

Mme Isabelle DUGELET souligne également que cette structuration permet aux professionnels de bénéficier de financements, notamment de la part de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), afin de développer des actions de prévention et d'amélioration du parcours de soins. En contrepartie, les membres de la MSP s'engagent à exercer leur activité dans une logique collective, coordonnée et pluridisciplinaire. Elle rappelle que cette organisation constituait une condition essentielle à l'obtention des financements accordés pour les projets immobiliers réalisés sur le territoire. Depuis sa création, la MSP s'est progressivement structurée et fonctionne aujourd'hui de manière opérationnelle.

Les 81 adhérents exercent actuellement sur cinq communes du territoire : Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Nizier-sous-Charlieu et Mars. Mme Isabelle DUGELET indique que cette dynamique reste ouverte à d'autres professionnels et à d'autres communes qui souhaiteraient rejoindre la démarche. Elle souligne que l'adhésion à la MSP présente un intérêt réel pour les professionnels de santé en favorisant les échanges, les coopérations et le partage d'expériences.

Enfin, elle rappelle que la communauté de communes entretient des relations étroites avec la MSP puisque la collectivité est régulièrement invitée à participer aux réunions de son conseil d'administration et travaille en lien constant avec ses représentants sur les différents projets et actions menés en faveur de la santé sur le territoire.

Mme Isabelle DUGELET précise que la démarche d'accueil des internes est conduite conjointement par la communauté de communes et la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) et vise à faire découvrir le territoire aux futurs praticiens ainsi qu'à créer des conditions favorables à une éventuelle installation à l'issue de leur formation.

Dans ce cadre, les internes sont accueillis lors de rencontres organisées avec les professionnels de santé et les représentants de la collectivité. À cette occasion, une présentation du territoire leur est proposée et une documentation leur est remise afin de leur faire connaître les services, les équipements et les atouts locaux. Divers supports et invitations leur sont également proposés afin de favoriser leur découverte du territoire et de son cadre de vie.

Mme Isabelle DUGELET souligne que l'objectif de ces échanges n'est pas de solliciter un engagement immédiat de leur part, mais plutôt d'établir un contact durable et de leur faire savoir que les élus et les acteurs locaux demeurent disponibles pour les accompagner dans toute réflexion relative à un projet d'installation future. Elle rappelle que la collectivité entend avant tout jouer un rôle de facilitateur auprès des jeunes professionnels de santé.

Ces rencontres constituent également l'occasion de les informer sur les dispositifs d'aide à l'installation dont ils pourraient bénéficier sur le territoire. Mme Isabelle DUGELET indique ainsi que l'ensemble des communes constituant la communauté est classé en zone d'intervention prioritaire (ZIP), correspondant au niveau de sous-densité médicale le plus élevé et ouvrant droit à des aides financières significatives pour les professionnels souhaitant s'y installer.

Elle précise également que dix-neuf des vingt-cinq communes du territoire sont situées en zone de revitalisation rurale, dispositif offrant des avantages complémentaires particulièrement attractifs pour les nouveaux installés.



Selon Mme Isabelle DUGELET, ces éléments sont souvent méconnus des internes. Si leur formation les conduit naturellement à se concentrer sur les aspects médicaux de leur futur exercice, ils ne disposent pas toujours d'une connaissance approfondie des dispositifs financiers, fiscaux ou administratifs susceptibles de faciliter leur installation. Les temps d'échange organisés par la collectivité permettent ainsi de leur présenter l'ensemble des opportunités offertes par le territoire et de valoriser les conditions favorables qu'il peut leur proposer pour l'exercice de leur activité professionnelle.

Mme Isabelle DUGELET précise que le Centre d'accès aux soins (CAS) est une initiative portée à l'origine par la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) et indique que sa gestion a ensuite été transférée à la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), structure dont le rôle sera présenté ultérieurement, mais qu'un retour de cette compétence à la MSP est envisagé.

Installé au sein de l'hôpital de Charlieu, le Centre d'accès aux soins propose plusieurs créneaux hebdomadaires destinés aux patients ne disposant pas de médecin traitant. Ce dispositif vise à apporter une réponse aux personnes rencontrant des difficultés d'accès aux soins de premier recours.

Mme Isabelle DUGELET précise qu'une période de transition est actuellement en cours pour le Médicobus ; les médecins salariés intervenant dans le cadre du dispositif ne pouvant exercer sous ce statut que pour une durée limitée. Dans l'attente de nouvelles affectations prévues à compter de septembre, le suivi est assuré par une infirmière en pratique avancée ainsi que par d'autres professionnels de santé qui poursuivent des actions de prévention et d'accompagnement.

Elle souligne que le recrutement de professionnels médicaux demeure un exercice complexe et salue l'engagement de plusieurs médecins retraités qui acceptent de consacrer une partie de leur temps à la prise en charge des habitants du territoire.

Abordant ensuite le Contrat local de santé (CLS), Mme DUGELET rappelle que son objectif principal consiste à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé.

Focus : Le contrat local de santé

Quoi et pourquoi ? Pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé. Sous la forme d'un contrat composé d'une stratégie et signé par la comcom, l'ARS, la MSA et la CPAM. Les actions sont principalement de la prévention et doivent permettre d'avoir un impact sur un large panel de déterminants de santé.

Objectifs et stratégie : 16 actions réparties en trois axes : prévention, santé mentale et offre de soin. Le portage des actions est assuré par différents partenaires.

Fonctionnement et durée : 1 coordonnateur pour veiller à la réalisation des actions et faire le lien entre les différents partenaires. Du 28 mars 2025 au 31 décembre 2029.

Ce contrat, conclu entre la communauté de communes, l'Agence régionale de santé (ARS), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), constitue le cadre stratégique de l'action menée sur le territoire en matière de santé publique. Elle précise que les actions inscrites dans ce contrat reposent principalement sur des démarches de prévention et visent à agir sur un large ensemble de déterminants de santé. Ceux-ci concernent notamment l'alimentation, l'activité physique, l'environnement, la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que de nombreux autres facteurs influençant l'état de santé de la population.

Afin de garantir la faisabilité opérationnelle du programme, les partenaires ont retenu seize actions structurées autour de trois axes prioritaires : la prévention, la santé mentale et l'offre de soins. Ces thématiques ont été identifiées comme les enjeux les plus importants et les plus urgents à traiter à l'échelle du territoire.

Mme Isabelle DUGELET précise que l'ensemble de ces actions n'est pas directement porté par la communauté de communes. La mise en œuvre repose sur une mobilisation collective associant les différents partenaires ayant contribué à l'élaboration du contrat.

Les partenaires membres du COPIL CLS



La collectivité assure principalement un rôle d'animation, de coordination et de mise en réseau des acteurs, tout en participant à certaines actions lorsque cela est nécessaire. Elle indique que le suivi opérationnel du Contrat local de santé est assuré par un coordinateur chargé de veiller à la bonne réalisation des actions prévues. Cette mission est confiée à M. Robin ANDRE, également en charge des dispositifs « Petites Villes de Demain » et des questions relatives à l'habitat au sein de la communauté de communes.

Mme Isabelle DUGELET rappelle que le Contrat local de santé couvre la période du 28 mars 2025 au 31 décembre 2029.

Mme Isabelle DUGELET précise que les partenaires associés à la mise en œuvre du Contrat local de santé sont les mêmes que ceux qui ont participé à son élaboration et à la définition des actions retenues. Elle souligne que cette démarche a reposé sur une large concertation mobilisant de nombreux acteurs intervenant dans les domaines de la santé, du médico-social, de la prévention, de l'accompagnement social et de l'activité physique adaptée.

Outre les signataires institutionnels du contrat que sont la Communauté de Communes, l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la Mutualité sociale agricole (MSA), plusieurs structures locales et départementales ont été étroitement associées aux travaux préparatoires. Elle cite notamment la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Charlieu, le Point d'accueil et d'écoute des jeunes « Le Cocon », le Centre hospitalier des Cordeliers, ainsi que la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

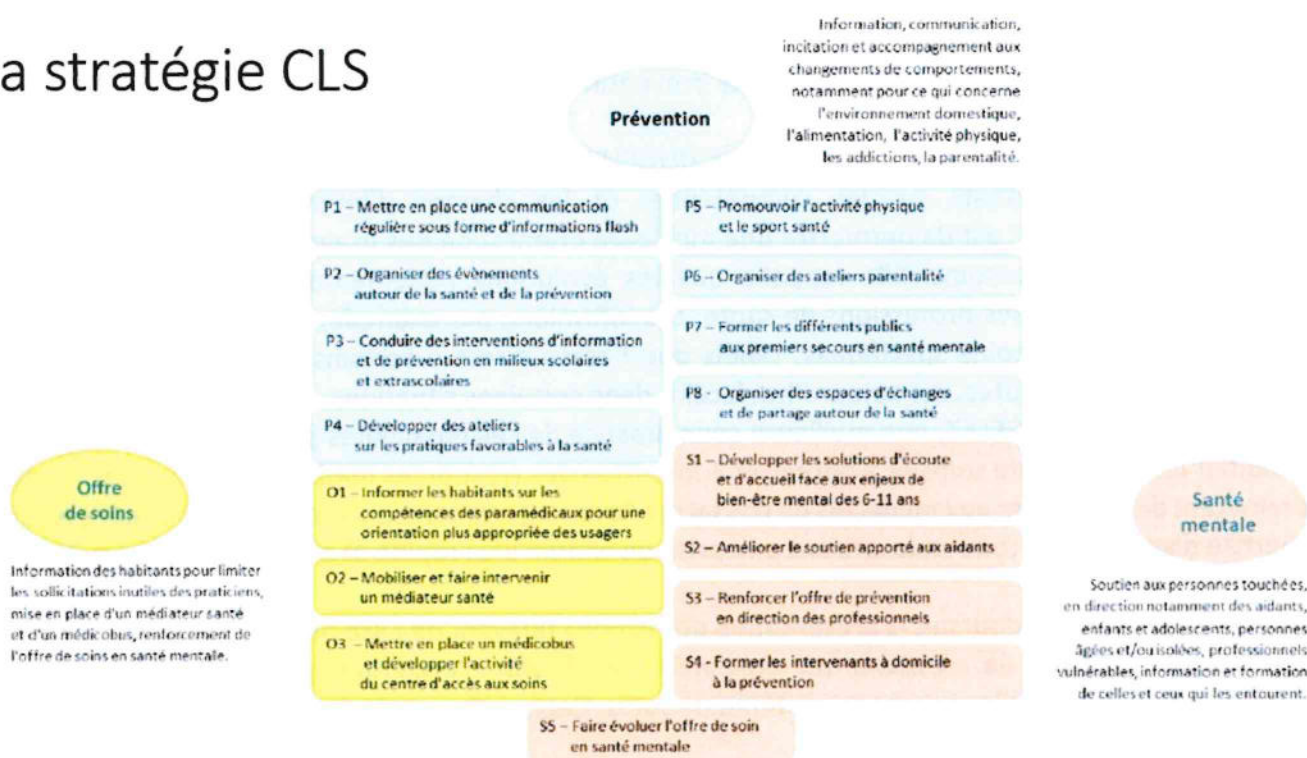
Elle mentionne également la participation du Département de la Loire à travers ses services sociaux, du Comité départemental olympique et sportif (CDOS), acteur majeur dans le développement des actions de sport-santé, ainsi que de l'ADMR, impliquée dans l'accompagnement des publics sur le territoire.

Par ailleurs, le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) a également contribué aux travaux. Mme Isabelle DUGELET rappelle que cette structure intervient principalement dans l'accompagnement des situations médicales et sociales les plus complexes, en favorisant la coordination entre les différents professionnels concernés.

Elle souligne que l'ensemble de ces partenaires constitue un réseau essentiel pour la mise en œuvre effective du Contrat local de santé. Leur implication permettra d'assurer le déploiement des différentes actions prévues et de garantir une approche coordonnée des enjeux de santé identifiés sur le territoire.

Mme Isabelle DUGELET présente ensuite les principales actions inscrites dans le Contrat local de santé. Elle précise que celles-ci sont structurées autour de trois axes : la prévention, l'offre de soins et la santé mentale. Certaines actions sont d'ores et déjà engagées tandis que d'autres seront déployées progressivement au cours de la durée du contrat.

La stratégie CLS



S'agissant du volet **prévention**, elle indique qu'une communication régulière est mise en place afin de diffuser des informations relatives à la santé et à la prévention auprès de la population. Cette communication s'appuie notamment sur les outils numériques de la communauté de communes, tels que Panneau Pocket ou les réseaux sociaux institutionnels.

Elle rappelle également l'organisation d'événements consacrés à la santé et à la prévention. À titre d'exemple, elle cite le forum du « Bien vieillir » organisé à Belmont-de-la-Loire au mois de février, qui a mobilisé de nombreux partenaires et rencontré une forte participation du public.

Par ailleurs, des actions d'information et de prévention seront développées auprès des jeunes, tant en milieu scolaire qu'extrascolaire. Ces interventions seront notamment portées par les structures spécialisées du territoire. Des ateliers visant à promouvoir des pratiques favorables à la santé sont également en cours de déploiement. La promotion de l'activité physique adaptée et du sport-santé constitue également un axe important du programme. Mme Isabelle DUGELET souligne que plusieurs ateliers existent déjà sur le territoire et que la volonté est de proposer ces actions au plus près des habitants, y compris dans les



communes les plus rurales. Des initiatives sont ainsi organisées dans différentes communes du territoire afin de garantir une couverture la plus large possible.

Le Contrat local de santé prévoit également la mise en place d'ateliers consacrés à la parentalité ainsi que le développement de formations aux premiers secours en santé mentale. Mme Isabelle DUGELET indique qu'une première session de formation, financée par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), a déjà permis à plusieurs participants de se former, sans coût pour la communauté de communes. De nouvelles sessions ont depuis été organisées et d'autres sont programmées.

Elle souligne l'intérêt particulier de ces formations pour les professionnels et agents amenés à être régulièrement en contact avec le public puisqu'elles permettent notamment de mieux comprendre certaines situations de détresse psychologique, d'identifier des comportements à risque et d'acquérir des outils favorisant le dialogue et la désescalade des situations conflictuelles. La collectivité assure la diffusion régulière des informations relatives à ces formations afin d'encourager la participation des publics concernés.

Enfin, plusieurs actions visent à favoriser les échanges et le partage d'expériences autour des questions de santé, dans une logique de sensibilisation et de prévention.

Concernant l'axe **offre de soins**, Mme Isabelle DUGELET indique qu'un effort particulier sera consacré à l'information des habitants sur les compétences et les champs d'intervention des professionnels paramédicaux. L'objectif est de permettre une meilleure orientation des usagers vers les professionnels les plus adaptés à leurs besoins. Elle rappelle que les évolutions réglementaires récentes ont élargi les compétences de certaines professions de santé. Les infirmiers, par exemple, peuvent désormais prescrire certains dispositifs ou soins spécifiques, tandis que l'accès direct à certains professionnels, tels que les masseurs-kinésithérapeutes, est aujourd'hui facilité dans certaines situations.

Selon Mme Isabelle DUGELET, une meilleure connaissance de ces possibilités par la population contribuera à fluidifier les parcours de soins et à optimiser l'utilisation des ressources médicales disponibles. L'enjeu est notamment de permettre aux médecins de consacrer davantage de temps aux consultations nécessitant leur expertise diagnostique, tout en favorisant une prise en charge plus rapide et plus adaptée des patients.

Mme Isabelle DUGELET poursuit la présentation des actions relevant de l'axe offre de soins. Elle indique qu'il est notamment prévu de mobiliser un médiateur santé afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches et de faciliter leur accès au système de soins. Cette action reste à mettre en œuvre.

Abordant ensuite l'axe consacré à la **santé mentale**, Mme Isabelle DUGELET souligne qu'il s'agit d'un enjeu majeur identifié lors du diagnostic territorial. Plusieurs actions ont ainsi été retenues afin de renforcer l'accompagnement des publics concernés.

La première consiste à développer des solutions d'écoute, d'accueil et d'accompagnement adaptées aux enfants âgés de 6 à 11 ans. Elle rappelle que les jeunes enfants bénéficient d'un suivi assuré notamment par les services de protection maternelle et infantile (PMI), tandis que les adolescents peuvent être orientés vers le Point d'accueil et d'écoute des jeunes « Le Cocon ». En revanche, la tranche d'âge des 6-11 ans apparaît aujourd'hui insuffisamment couverte par les dispositifs existants.

Mme Isabelle DUGELET souligne que cette problématique revêt une importance croissante au regard des difficultés rencontrées par un nombre toujours plus important d'enfants et de familles. Les évolutions observées dans le développement des jeunes, ainsi que l'apparition plus précoce de certaines problématiques liées à l'entrée dans l'adolescence, conduisent à considérer ce public comme prioritaire dans les actions à venir.

Une autre orientation vise à améliorer le soutien apporté aux aidants. Mme Isabelle DUGELET rappelle que de nombreuses personnes accompagnent au quotidien un proche en situation de dépendance, de maladie ou de handicap, parfois au prix d'un épuisement physique et psychologique important.

Le Contrat local de santé prévoit ainsi plusieurs actions destinées à mieux identifier leurs besoins et à renforcer les dispositifs de soutien qui leur sont proposés. Le programme prévoit également le renforcement des actions de prévention à destination des professionnels, ainsi que la formation des intervenants à domicile afin de leur permettre de mieux repérer certaines situations à risque et d'adapter leurs pratiques aux enjeux de santé mentale rencontrés sur le territoire.

Enfin, Mme Isabelle DUGELET indique que le Contrat local de santé prévoit de travailler à l'évolution de l'offre de soins en santé mentale et souligne que ce secteur demeure aujourd'hui particulièrement fragile au regard des besoins constatés. Alors que les demandes d'accompagnement et de prise en charge sont en constante augmentation, les ressources disponibles restent insuffisantes. Elle considère dès lors que le renforcement de cette offre constitue l'un des défis majeurs des prochaines années pour le territoire.

Mme Isabelle DUGELET présente ensuite plusieurs actions déjà réalisées ou actuellement déployées dans le cadre du Contrat local de santé.

Quelques actions du CLS

Déjà réalisées :

- Mise en place de formations de premiers secours en santé mentale (par deux fois, tout public, financement CPAM)
- Forum du Bien Vieillir à Belmont
- Actions autour de l'alimentation (Insatiables ou portage direct) :
 - Pour tous (Mars)
 - Pour les aînés (Briennon, La Gresle, St-Denis, Villers, Belmont, St-Nizier)
 - Pour les tous petits (Vougy)
- Communication sur un large panel de sujets santé
- Aide au déploiement de l'Aire Aérée (club sénior mobile)
- ...

En cours ou en prévision

- Actions autour de l'alimentation (Insatiables ou portage direct) :
 - Pour tous (Briennon)
 - Pour les aînés (La Gresle, St-Denis, Villers)
 - Pour les tous petits (Le Cergne)
- Actions de prévention autour des perturbateurs endocriniens :
 - Atelier (Pouilly)
 - Conférence
- Communication sur les compétences des paramédicaux
- Action de prévention à l'activité physique (conférence + tests fréquence cardiaque)
- ...



**Premiers Secours
en Santé Mentale
France**
APPRENDRE À AIDER



En parallèle : Conseil à l'installation
de nouveaux professionnels de santé

Elle évoque les nombreuses initiatives conduites autour de l'alimentation et de la prévention nutritionnelle. À ce titre, plusieurs interventions ont été réalisées par l'association nationale Les Insatiables, partenaire spécialisé dans les actions de sensibilisation à l'alimentation. Des ateliers ont notamment été proposés à destination des personnes âgées dans plusieurs communes du territoire, telles que Briennon, Lagresle, Saint-Denis-de-Cabanne, Villers et Belmont-de-la-Loire. D'autres actions ont également été organisées à destination de la petite enfance, notamment à Vougy.

Mme Isabelle DUGELET souligne que la communauté de communes assure une large communication autour de ces initiatives et accompagne également le déploiement du dispositif L'Aire Aérée, programme de prévention destiné aux seniors. Initialement organisé sous la forme d'interventions itinérantes à bord d'un véhicule aménagé, ce dispositif connaît aujourd'hui un développement plus important sur le territoire.



Elle précise que ces différentes actions sont entièrement gratuites pour les bénéficiaires. Leur financement est assuré par le biais du Comité des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instance départementale chargée de soutenir des projets de prévention en faveur des personnes âgées. Les ressources mobilisées proviennent notamment de la contribution de solidarité pour l'autonomie, issue de la journée de solidarité mise en place au niveau national.

Mme Isabelle DUGELET indique ensuite que plusieurs actions sont actuellement en cours ou en préparation. De nouveaux ateliers consacrés à l'alimentation sont notamment organisés dans différentes communes du territoire, parmi lesquelles Briennon, Lagresle, Saint-Denis-de-Cabanne et Villers. D'autres interventions destinées à la petite enfance sont également programmées sur la commune de Le Cergne.

Des ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens sont par ailleurs prévus, notamment à Pouilly-sous-Charlieu, où seront également organisées des conférences thématiques. La collectivité prépare également une campagne d'information sur les compétences des professionnels paramédicaux afin de mieux faire connaître les possibilités d'orientation vers ces praticiens.

Enfin, plusieurs actions de prévention liées à l'activité physique seront prochainement déployées. Elles comprendront notamment des conférences d'information ainsi que des ateliers pratiques permettant aux participants d'évaluer certains indicateurs de santé, tels que leur fréquence cardiaque.

Parallèlement à ces actions de prévention, la communauté de communes poursuit son travail d'accompagnement à l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Mme Isabelle DUGELET indique que la collectivité est désormais régulièrement sollicitée par des professionnels de différentes spécialités souhaitant développer leur activité sur le territoire.

Elle cite notamment des projets portés par des psychomotriciens, des chirurgiens-dentistes ou encore d'autres professionnels paramédicaux. Dans ce cadre, la communauté de communes intervient principalement comme facilitateur, en accompagnant les porteurs de projet dans leurs démarches, en les orientant vers les lieux d'implantation les plus adaptés et en les mettant en relation avec les partenaires concernés. Mme Isabelle DUGELET rappelle à cet égard que la collectivité a déjà contribué, ces dernières années, à l'installation de deux chirurgiens-dentistes à Charlieu. Elle souligne que cette réussite a été obtenue principalement grâce à un soutien institutionnel et politique apporté au projet, permettant de favoriser son aboutissement et son maintien sur le territoire.

Mme Isabelle DUGELET rappelle que plusieurs projets d'installation de professionnels de santé ont pu aboutir ces dernières années grâce à un accompagnement de proximité assuré par la collectivité. Elle cite notamment l'installation d'un orthodontiste à Charlieu, projet pour lequel un important travail préparatoire avait été mené avec le praticien concerné.

Elle souligne que si les difficultés d'accès aux soins sont souvent mises en avant, les avancées obtenues au fil des années méritent également d'être rappelées. À ce titre, elle évoque la situation du cabinet dentaire de Belmont-de-la-Loire. Alors que le départ à la retraite du praticien exerçant sur la commune pouvait susciter des inquiétudes, deux chirurgiens-dentistes ont finalement accepté d'assurer la continuité de l'activité. Mme Isabelle DUGELET considère cette évolution comme une réussite importante, compte tenu des difficultés rencontrées pour attirer des professionnels de santé dans ce secteur.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes avait adopté pour ce projet une démarche comparable à celle mise en œuvre pour la maison médicale de Charlieu. La collectivité a porté l'investissement immobilier, mobilisé les financements disponibles et conclu un bail dont les conditions ont

été établies de manière à couvrir le remboursement de l'emprunt contracté. Comme pour les précédentes opérations immobilières en faveur de la santé, cette réalisation n'a pas généré de coût supplémentaire pour la communauté de communes, les loyers permettant de compenser les charges financières engagées.

Monsieur le Président indique également que lorsque les deux chirurgiens-dentistes installés à Charlieu ont souhaité exercer séparément, la communauté de communes s'est mobilisée afin de rechercher des solutions immobilières permettant à chacun de poursuivre son activité sur le territoire. Cette démarche a permis de maintenir les deux professionnels localement.

Abordant ensuite le contexte national, Mme. Isabelle DUGELET souligne que les politiques publiques en matière de démographie médicale connaissent actuellement des évolutions importantes. Engagée sur ces questions au niveau national, elle rappelle que les pouvoirs publics annoncent depuis plusieurs années une amélioration progressive de la situation grâce à la suppression du *numerus clausus* et à l'augmentation du nombre d'étudiants formés en médecine. Si les capacités de formation demeurent liées aux possibilités d'accueil des universités, le nombre de futurs médecins est désormais plus élevé qu'auparavant.

Contexte national

Les docteurs juniors :

-À partir de novembre 2026, les études de médecine générale évoluent avec la création d'une quatrième année (à la suite de l'internat), sous statut de docteur junior. Cette réforme majeure vise à renforcer la formation des futurs médecins tout en apportant une réponse concrète aux enjeux d'accès aux soins dans les territoires. Ils devront réaliser deux stages en médecine générale (un des deux peut être en milieu hospitalier)

Pendant son stage le docteur junior est en relative autonomie et présent 4 jours par semaine. Et a sa propre patientèle.

Habitué à l'accompagnement des futurs médecins, une partie des médecins de la MSP sont partants pour assurer le rôle de maître de stage et accueillir des docteurs juniors.

Internes et docteurs juniors, quelles différences ?

Interne	Docteur junior
-Etudiant ayant validé ses 6 premières années d'études	-Etudiant ayant terminé ses années d'internat
-3 ou 4 ans (plusieurs stages de 6 mois)	-1 ou 2 ans (4 jours par semaine sur toute la durée)
-Missions par délégation et sous la tutelle d'un praticien	-Autonomie supervisée (nouvelle file active de patients)

Elle estime toutefois que l'évolution la plus significative réside dans la création du statut de **docteur junior**, dont les premiers effets sont attendus à partir de novembre 2026.

Mme Isabelle DUGELET explique que les docteurs juniors sont des internes ayant achevé leur cursus principal et effectuant une quatrième année de formation supplémentaire. Jusqu'à présent, les internes accueillis sur le territoire réalisaient généralement leur dernière année d'études avant la soutenance de leur thèse et leur installation professionnelle. La réforme introduit désormais une année complémentaire destinée à renforcer leur expérience pratique avant leur entrée dans l'exercice autonome.

L'un des objectifs de cette évolution est également d'encourager les jeunes praticiens à découvrir les territoires les moins dotés en offre de soins et, à terme, à envisager leur installation dans ces secteurs. Dans ce cadre, les docteurs juniors devront effectuer deux stages de six mois en médecine générale. L'un de ces stages pourra être réalisé en milieu hospitalier.



Mme Isabelle DUGELET précise que les représentants des internes avaient souhaité que cette année supplémentaire soit organisée en deux semestres distincts plutôt qu'en une affectation unique de douze mois. Cette demande, motivée par la volonté de pouvoir changer de lieu d'exercice à mi-parcours si nécessaire, a été retenue dans le dispositif finalement adopté. Selon elle, cette réforme pourrait constituer une opportunité importante pour les territoires confrontés à des difficultés de recrutement médical, en favorisant la découverte de nouveaux cadres d'exercice et en renforçant les perspectives d'installation locale.

Mme Isabelle DUGELET poursuit sa présentation en détaillant le fonctionnement du dispositif des docteurs juniors, dont la mise en œuvre est appelée à jouer un rôle important dans l'évolution de l'offre de soins sur les territoires et explique que le docteur junior bénéficie d'une autonomie professionnelle plus importante que celle accordée aux internes en médecine, tout en demeurant placé sous la responsabilité d'un maître de stage universitaire spécifiquement formé à l'accompagnement de cette étape du cursus médical.

Le docteur junior exerce son activité dans le cadre d'un statut salarié. Son temps de travail est réparti sur quatre jours par semaine. Trois journées sont consacrées à l'exercice de la médecine générale aux côtés de son médecin référent. La quatrième journée est dédiée à un projet professionnel élaboré en concertation avec le maître de stage. Ce projet peut notamment prendre la forme d'interventions en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), auprès de personnes en situation de handicap ou dans d'autres structures répondant à des besoins spécifiques du territoire.

Mme Isabelle DUGELET précise que cette quatrième journée n'est pas figée et peut évoluer au cours du semestre ou de l'année. Elle permet au docteur junior de découvrir différents environnements professionnels et d'acquérir une meilleure connaissance des réalités sanitaires et médico-sociales du territoire sur lequel il exerce. Cette immersion constitue également un levier susceptible de favoriser une installation durable à l'issue de sa formation.

Elle souligne que l'une des particularités de ce dispositif réside dans le fait que le docteur junior développe sa propre patientèle. Cette disposition suscite parfois certaines interrogations parmi les maîtres de stage, qui redoutent de devoir reprendre les patients suivis par le jeune praticien en cas de départ de celui-ci. Toutefois, Mme Isabelle DUGELET observe que le renouvellement annuel des promotions de docteurs juniors devrait permettre d'assurer une continuité dans la prise en charge des patients concernés.

Elle indique que le territoire bénéficie d'un contexte particulièrement favorable à la mise en œuvre de cette réforme. Les professionnels de la maison médicale de Charlieu accueillent déjà des internes à différents niveaux de leur cursus et plusieurs médecins ont suivi la formation complémentaire nécessaire pour devenir maîtres de stage universitaires habilités à encadrer des docteurs juniors.

Grâce à cette mobilisation, un premier docteur junior est attendu sur le territoire à compter du mois de novembre. Mme Isabelle DUGELET souligne l'investissement des professionnels de santé locaux qui ont choisi de s'engager dans cette démarche afin de contribuer à la formation des futurs médecins et de renforcer l'attractivité du territoire.

Elle rappelle ensuite la distinction entre le statut d'interne et celui de docteur junior. L'interne est un étudiant ayant validé les six premières années de médecine et poursuivant sa spécialisation au travers de plusieurs stages successifs. Son activité s'exerce par délégation et sous la supervision étroite d'un praticien référent.

À l'inverse, le docteur junior a achevé l'ensemble de son internat. Il exerce pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans selon les spécialités, dans le cadre d'une autonomie supervisée. Il assure le suivi de ses propres patients tout en restant placé sous la responsabilité d'un maître de stage universitaire.



Enfin, Mme Isabelle DUGELET précise que les dispositions réglementaires encadrant ce dispositif ont récemment évolué. Alors que les premiers textes prévoyaient que le docteur junior exerce obligatoirement dans les mêmes locaux que son maître de stage, il est désormais possible d'envisager un exercice sur un site distinct, tout en maintenant les conditions nécessaires à la supervision médicale. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives d'organisation pour les territoires et pourrait faciliter le déploiement du dispositif dans des secteurs où les besoins sont particulièrement importants, tout en garantissant la qualité de l'encadrement assuré par les médecins référents.

Le projet de la MSP

-Le besoin :

Le bâtiment de la MSP (cabinet médical du Sornin) est aujourd'hui plein. Cette situation empêche aux docteurs déjà présents sur place d'accueillir des infirmiers en pratique avancée (IPA) ou des assistants médicaux leur permettant de gagner en efficacité. Aussi, le manque de place empêche l'accueil et la proximité d'exercice (nécessaire dans un premier temps) entre les médecins tuteurs et ces « docteurs juniors ». Ensuite et une fois le « rodage effectué, l'essaimage de ces futurs médecins s'organisera dans les autres cabinets disponibles du territoire.

Le bâtiment est propriété de la communauté de communes.

A noter : La MSP a saisi l'opportunité d'un appel à projet de l'ARS portant (entre autres) sur le financement des extensions de cabinets médicaux.

-L'intérêt pour le territoire :

Plus un étudiant en médecine passe du temps sur un territoire, plus il est susceptible de s'y installer. D'autant plus si il a sa propre patientèle.

L'arrivée des docteurs juniors doit permettre de « fixer » les professionnels de santé sur le territoire et rendre possible un essaimage sur les autres locaux disponibles (Locaux disponibles : Pouilly, Belmont, St-Denis, ...

Mme Isabelle DUGELET indique que les professionnels de santé regroupés au sein de la Maison de santé pluriprofessionnelle de Charlieu sont aujourd'hui confrontés à une problématique de capacité d'accueil. Bien que le bâtiment actuel soit de taille importante, celui-ci est désormais pleinement occupé et ne permet plus de répondre aux besoins de développement de l'équipe médicale et paramédicale.

Elle rappelle que la structure accueille actuellement sept médecins, ainsi qu'un ensemble de professionnels intervenant dans le cadre de l'exercice coordonné, notamment des assistants médicaux et des infirmiers en pratique avancée (IPA). Cette saturation des locaux limite désormais les possibilités d'évolution de l'organisation.

Mme Isabelle DUGELET explique que les médecins souhaiteraient pouvoir renforcer leur équipe en intégrant davantage d'infirmiers en pratique avancée, alors même que plusieurs professionnels formés à ces fonctions exercent déjà sur le territoire ou manifestent leur intérêt pour rejoindre la structure. Certains praticiens envisagent également le recours à des assistants médicaux supplémentaires afin d'améliorer l'organisation des consultations et de dégager davantage de temps médical.

Elle rappelle que l'assistant médical assure des missions administratives et organisationnelles, mais peut également prendre en charge certains actes préparatoires à la consultation. Ce soutien permet aux médecins de consacrer davantage de temps à leur cœur de métier, à savoir le diagnostic, le suivi médical et la prise en charge des patients.



Concernant les infirmiers en pratique avancée, Mme Isabelle DUGELET précise qu'il s'agit d'infirmiers ayant suivi une formation complémentaire de deux années leur conférant des compétences élargies dans des domaines spécialisés. Positionnés à l'interface entre les professions infirmières et médicales, ils assurent notamment le suivi de patients atteints de pathologies chroniques ou nécessitant un accompagnement spécifique. Le territoire dispose déjà de plusieurs professionnels exerçant dans ce cadre, notamment dans le domaine de la santé mentale.

Selon elle, le manque d'espace constitue désormais un frein au développement de ces nouvelles formes d'organisation des soins et à l'accueil de nouveaux professionnels. Cette contrainte pourrait également limiter la capacité de la structure à accueillir à terme un second docteur junior.

Mme Isabelle DUGELET indique que la priorité des professionnels est, dans un premier temps, de permettre l'intégration du premier docteur junior dans des conditions optimales. Dans la mesure où ce dispositif demeure expérimental et relativement récent, les médecins souhaitent pouvoir accompagner étroitement cette première expérience avant d'envisager son développement.

Elle souligne toutefois que l'ambition poursuivie dépasse le seul périmètre de Charlieu. L'objectif est que les docteurs juniors accueillis sur le territoire puissent ensuite découvrir d'autres secteurs confrontés à des besoins médicaux importants et, à terme, envisager leur installation dans les communes les plus fragilisées.

Mme Isabelle DUGELET estime que cette perspective constitue un motif d'optimisme, dans un contexte marqué depuis plusieurs années par des difficultés persistantes en matière de démographie médicale. Elle souligne que les professionnels de santé de Charlieu se sont pleinement engagés dans cette dynamique de formation et d'accompagnement des futurs médecins. Conscients des besoins de l'ensemble du territoire, ils considèrent leur rôle non seulement comme celui de praticiens, mais également comme celui de formateurs susceptibles de contribuer à une meilleure répartition de l'offre de soins.

Elle rappelle par ailleurs que les médecins sont aujourd'hui fortement sollicités et confrontés quotidiennement à des demandes de prise en charge qu'ils ne peuvent pas toujours satisfaire. Cette situation génère également des difficultés pour les praticiens eux-mêmes, qui se trouvent régulièrement dans l'obligation de refuser de nouveaux patients.

Dans ce contexte, Mme Isabelle DUGELET indique que le bâtiment de la maison médicale, propriété de la communauté de communes, pourrait faire l'objet d'une extension. Cette réflexion intervient alors que l'Agence régionale de santé a récemment lancé un appel à projets destiné à soutenir financièrement les opérations d'agrandissement ou d'adaptation des cabinets médicaux.

Les professionnels de santé de Charlieu ont ainsi identifié cette opportunité comme un moyen de répondre aux besoins d'évolution de leur structure. Le projet envisagé ne vise pas à accueillir durablement de nouveaux médecins supplémentaires, mais à créer les conditions nécessaires à l'accueil des docteurs juniors et des internes à différents stades de leur formation. Mme Isabelle DUGELET rappelle en effet que la structure est désormais appelée à recevoir des étudiants et jeunes praticiens à plusieurs niveaux de leur parcours, ce qui nécessite des espaces adaptés à cette mission de formation et d'accompagnement.

Mme Isabelle DUGELET souligne que l'extension envisagée de la maison médicale répond avant tout à un besoin de capacité d'accueil. Les professionnels de santé souhaitent disposer d'espaces supplémentaires afin d'intégrer de nouveaux assistants médicaux, de nouveaux infirmiers en pratique avancée (IPA) et d'accueillir dans de bonnes conditions les internes ainsi que les futurs docteurs juniors. Elle rappelle que les IPA exercent en étroite collaboration avec les médecins et participent pleinement à l'amélioration de l'organisation des soins et à la libération du temps médical.



Elle considère que l'appel à projets lancé par l'Agence régionale de santé constitue une opportunité particulièrement favorable pour accompagner ce développement grâce à des financements dédiés.

Selon elle, l'intérêt de cette démarche pour le territoire est majeur. L'expérience montre en effet que plus un étudiant ou un jeune praticien passe de temps sur un territoire, plus il développe un sentiment d'appartenance, tisse des liens avec les professionnels en place et s'intègre dans la vie locale. Cette familiarisation progressive constitue un facteur déterminant dans les décisions d'installation. L'effet est d'autant plus important lorsque le professionnel développe sa propre patientèle et construit progressivement son activité sur place.

Mme Isabelle DUGELET estime que l'arrivée des docteurs juniors représente une réelle opportunité pour renforcer durablement la présence médicale sur le territoire. Au-delà de leur éventuelle installation à Charlieu, ces professionnels pourraient contribuer à irriguer d'autres secteurs disposant déjà d'infrastructures adaptées mais encore sous-utilisées. Elle cite notamment les locaux disponibles à Pouilly-sous-Charlieu, ainsi que ceux situés à Belmont-de-la-Loire, où des espaces demeurent disponibles en perspective du prochain départ à la retraite d'un praticien. D'autres opportunités pourraient également émerger dans différentes communes du territoire.

L'enjeu consiste donc avant tout à attirer de nouveaux praticiens et à leur donner envie de rester. Dans cette perspective, Mme Isabelle DUGELET considère que la dynamique développée au sein de la maison médicale de Charlieu constitue un atout particulièrement important. Elle souligne la qualité du travail collectif mené par les professionnels de santé, leur capacité à innover et à développer des formes d'exercice coordonnées répondant aux attentes des nouvelles générations de praticiens.

Elle indique que cette organisation bénéficie d'une reconnaissance significative auprès des partenaires institutionnels. À l'occasion des réunions auxquelles elle participe avec les représentants de l'Agence régionale de santé et les autres acteurs du secteur, elle constate régulièrement que la maison médicale de Charlieu est citée parmi les structures les plus dynamiques et les plus appréciées du département en raison de son fonctionnement et des initiatives qui y sont développées.

Pour Mme Isabelle DUGELET, cette notoriété constitue une opportunité que le territoire doit pleinement valoriser afin de renforcer son attractivité. Elle estime que la constitution d'un écosystème de santé cohérent, fondé sur la coopération entre professionnels, constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers pour attirer non seulement des médecins généralistes, mais également d'autres spécialités médicales et paramédicales dont le territoire a besoin.

Elle cite notamment l'exemple du dermatologue récemment installé à Charlieu, dont l'activité témoigne de l'importance des besoins existants. Selon elle, l'ensemble des professions de santé est concerné par cette réflexion d'attractivité et de structuration territoriale.

Mme Isabelle DUGELET rappelle enfin que le rôle des élus ne consiste pas à intervenir dans l'exercice médical lui-même, mais à créer un environnement favorable à l'installation des professionnels, à accompagner leurs projets et à valoriser les atouts du territoire. Elle considère que cette mission de facilitation et de mise en relation est essentielle pour répondre aux enjeux actuels de démographie médicale.

En conclusion, elle indique que les professionnels de santé ont choisi de saisir l'opportunité offerte par l'appel à projets de l'Agence régionale de santé. Si leur candidature est retenue, la communauté de communes sera amenée à examiner les modalités de réalisation de l'extension envisagée. Comme pour les opérations précédentes menées dans le domaine de la santé, le financement du projet reposerait sur un



équilibre économique assuré par les loyers versés par les occupants, de manière à préserver les finances de la collectivité.

Elle souligne que l'objectif demeure inchangé : renforcer l'attractivité du territoire, favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et contribuer à une meilleure couverture médicale de l'ensemble des communes de la communauté de communes. Selon elle, cette stratégie constitue aujourd'hui l'une des perspectives les plus prometteuses pour répondre durablement aux difficultés d'accès aux soins rencontrées localement.

Monsieur le Président souligne l'évolution significative des approches mises en œuvre au cours de cette période. Il rappelle qu'à une époque, les collectivités étaient régulièrement sollicitées par des cabinets spécialisés proposant des prestations de recrutement de médecins. Comme de nombreuses communes confrontées à des difficultés d'accès aux soins, le territoire a expérimenté ce type de dispositifs. Toutefois, il constate que les résultats obtenus se sont révélés très décevants au regard des moyens financiers engagés. Il évoque notamment plusieurs démarches menées sur le secteur de Belmont-de-la-Loire, dans le cadre desquelles des conditions particulièrement attractives avaient été proposées aux praticiens sollicités. Certaines démarches allaient jusqu'à prendre en charge leurs déplacements pour des visites sur place ou à prévoir un accompagnement matériel important en vue de leur installation. Malgré ces efforts, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Dans certains cas, les professionnels concernés n'ont finalement pas donné suite à leur projet d'installation et, lorsqu'une installation a pu être réalisée, elle s'est parfois révélée de courte durée. Selon Monsieur le Président, ces expériences ont démontré les limites de ce type de stratégie fondée exclusivement sur des incitations individuelles ou financières.

À l'inverse, il estime que le travail de fond engagé depuis plusieurs années sur le territoire commence à produire des effets plus durables. Il souligne que la dynamique actuellement observée repose sur une mobilisation collective des professionnels de santé et sur le développement progressif d'un véritable réseau de coopération à l'échelle intercommunale. Il rappelle à ce titre que la Maison de santé pluriprofessionnelle regroupe aujourd'hui 81 professionnels de santé issus de l'ensemble du territoire et non de la seule commune de Charlieu. Cette organisation témoigne selon lui de l'ampleur du travail réalisé et de la capacité des acteurs locaux à construire une réponse collective aux enjeux de santé.

Il précise par ailleurs que des professionnels exerçant sur d'autres communes, notamment les infirmières de Belmont-de-la-Loire, participent également à cette dynamique et sont associés aux travaux conduits dans le cadre de la Maison de santé pluriprofessionnelle, contribuant ainsi à la structuration de l'offre de soins à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.

M. Jean-Luc MATRAY indique que l'un des enseignements majeurs qu'il retient de cette présentation est la nécessité de maintenir une approche véritablement territoriale de l'accès aux soins. Il estime important de rappeler que le territoire de Charlieu-Belmont ne se limite pas au seul secteur de Charlieu et qu'il englobe également les communes plus éloignées, telles que Saint-Germain-la-Montagne ou Belleroche. Il fait part de situations régulièrement signalées par des habitants de ces communes qui rencontrent encore des difficultés à accéder à un médecin traitant. Certains lui indiquent notamment s'être vu opposer des refus lorsqu'ils sollicitaient une prise en charge auprès de cabinets situés à Charlieu. Il précise comprendre les contraintes auxquelles sont confrontés les praticiens, notamment leur surcharge d'activité, mais souligne néanmoins l'importance de poursuivre les efforts afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier d'un accès équitable aux soins.

Mme Isabelle DUGELET reconnaît la réalité des difficultés évoquées, tout en observant que certaines évolutions positives sont perceptibles. Elle indique notamment que plusieurs médecins de Charlieu assurent



désormais un suivi de patients résidant à Belmont-de-la-Loire ou interviennent au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la commune.

Elle rappelle toutefois que l'organisation du système de santé repose sur un découpage territorial particulièrement complexe. Les politiques de santé sont en effet structurées autour de différents périmètres administratifs et sanitaires qui ne coïncident pas nécessairement avec les limites de la communauté de communes. Ainsi, certaines communes du territoire relèvent de secteurs de vie et de santé distincts : Charlieu et Pouilly-sous-Charlieu sont notamment rattachées à un territoire incluant plusieurs communes de Saône-et-Loire, tandis que Belmont-de-la-Loire dépend du secteur de Chauffailles. D'autres communes sont rattachées aux secteurs de Cours ou de Mably. Selon Mme Isabelle DUGELET, cette multiplicité de référentiels complique parfois la compréhension des enjeux et la mise en œuvre des politiques publiques.

Elle souligne également que les zonages utilisés par les différentes administrations peuvent varier selon les dispositifs concernés. Certains reposent sur les territoires de vie et de santé, tandis que d'autres utilisent les bassins de vie définis par l'INSEE. Cette superposition de périmètres rend parfois difficile l'élaboration d'une stratégie cohérente à l'échelle locale.

Mme Isabelle DUGELET estime néanmoins que la création et le développement de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ont constitué une avancée importante pour le territoire. Elle explique que cette structure, initialement organisée à l'échelle du Roannais, couvre désormais également plusieurs communautés de communes voisines de Saône-et-Loire. Elle rassemble un grand nombre de professionnels de santé et bénéficie d'un soutien financier de l'Agence régionale de santé (ARS) pour mener ses missions.

La première de ces missions concerne l'amélioration de l'accès aux soins pour l'ensemble de la population. La CPTS joue un rôle central dans la coordination entre les différents acteurs du système de santé, qu'ils exercent en ville, à l'hôpital ou en libéral. Elle favorise les échanges entre les professionnels et contribue à structurer les parcours de soins à l'échelle du territoire.

Mme Isabelle DUGELET indique notamment que la CPTS intervient dans la recherche de solutions pour les patients dépourvus de médecin traitant, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes atteintes d'affections de longue durée nécessitant un suivi médical régulier. Elle rappelle également que la CPTS assure aujourd'hui la gestion du Médicobus et qu'elle a porté le Centre d'accès aux soins. Elle coordonne par ailleurs plusieurs parcours de soins spécialisés, notamment dans les domaines de l'ostéoporose et de l'insuffisance cardiaque, grâce à l'intervention de professionnels spécifiquement formés. La structure développe également de nombreuses actions territoriales de prévention, telles que les campagnes de dépistage des cancers, les opérations de sensibilisation au sevrage tabagique, les actions de vaccination ou encore les dispositifs de repérage précoce des troubles du développement chez les jeunes enfants.

Mme Isabelle DUGELET souligne également le rôle essentiel joué par la CPTS lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19, notamment dans l'organisation des campagnes de vaccination à l'échelle locale. Elle rappelle en outre que la CPTS participe à la préparation et à la gestion des situations de crise sanitaire et constitue un partenaire identifié dans les dispositifs de sécurité civile et de gestion des risques. Enfin, elle met en avant l'action menée en faveur de l'accueil des internes en médecine. La CPTS assure notamment la gestion de la Villa de Bonvert, ancien logement de fonction réhabilité afin d'héberger les internes effectuant leurs stages sur le territoire. Cette structure permet aujourd'hui d'accueillir plusieurs étudiants en médecine et contribue à renforcer l'attractivité du territoire auprès des futurs praticiens.



Mme Isabelle DUGELET conclut en soulignant que l'ensemble de ces dispositifs mobilise un grand nombre d'acteurs autour d'un objectif commun : garantir un accès aux soins pour tous les habitants du territoire. Elle rappelle avoir porté de nombreuses actions en faveur de cette ambition au cours des dernières années et estime que, malgré les difficultés persistantes, les évolutions actuellement observées permettent d'envisager l'avenir avec davantage d'optimisme. Selon elle, les premiers effets des réformes engagées commencent à se faire sentir et laissent entrevoir des perspectives encourageantes pour les années à venir.

Monsieur le Président indique qu'au regard de la situation de la démographie médicale en 2015, le territoire a, selon lui, réussi à enrayer la dégradation de l'offre de soins. Sans considérer que la situation se soit améliorée de manière significative, il estime néanmoins que la tendance à la baisse a été stoppée. Il souligne qu'à chaque départ en retraite survenu ces dernières années, les postes ont pu être remplacés grâce à l'accueil de jeunes médecins issus de l'internat, rencontrés en amont et progressivement intégrés au fonctionnement du territoire. Il exprime l'espoir que le dispositif des docteurs juniors permettra de poursuivre cette dynamique.

Il rappelle que trois départs en retraite de médecins sont attendus prochainement sur le territoire, dont un à Charlieu, un à Pouilly-sous-Charlieu et un à Saint-Denis-de-Cabanne. Dans ce contexte, il estime que les actions engagées auprès des internes et des futurs docteurs juniors devront permettre d'assurer leur remplacement. Il précise que l'objectif prioritaire est de maintenir une offre de soins suffisante, notamment en assurant le fonctionnement du cabinet médical de Pouilly-sous-Charlieu dans les meilleurs délais, tandis que celui de Charlieu est déjà complet et ne doit pas être étendu en termes d'activité médicale.

Il indique que, le cas échéant, un projet d'extension du bâtiment ne viserait pas à augmenter le nombre de médecins en exercice sur ce site, mais à permettre l'accueil de nouveaux dispositifs tels que les docteurs juniors ou les infirmiers en pratique avancée (IPA). L'objectif poursuivi est ainsi davantage une diversification des fonctions médicales qu'une augmentation du nombre de praticiens installés.

Monsieur le Président rappelle également que le développement de l'offre de soins doit être envisagé à l'échelle de l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur la dynamique engagée afin de favoriser une meilleure répartition des professionnels de santé.

Il évoque notamment la situation de Belmont-de-la-Loire, pour laquelle des réflexions ont été engagées depuis plusieurs années. Il indique qu'aucun crédit spécifique n'est désormais inscrit systématiquement au budget pour ce type d'opération, mais que la collectivité demeure en capacité d'intervenir rapidement en cas d'opportunité ou de projet concret. Il précise qu'il ne souhaite pas engager d'investissements sans visibilité sur les besoins réels, afin d'éviter la création de locaux inadaptés ou insuffisamment occupés.

Monsieur le Président met en avant la qualité du travail collectif mené sur le territoire, qu'il distingue de situations observées ailleurs. Il souligne l'existence d'une organisation structurée regroupant environ quatre-vingts professionnels de santé, issus de différentes disciplines — médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, sage-femmes notamment — travaillant en coordination au sein de la maison de santé pluriprofessionnelle.

Il estime que cette coopération constitue un atout majeur pour le territoire, permettant la mise en œuvre de protocoles de soins coordonnés et facilitant l'accueil de nouveaux professionnels.

En conclusion, il considère que cette organisation collective doit être consolidée et valorisée, et que les ressources publiques doivent être prioritairement orientées vers des dispositifs éprouvés, plutôt que vers des solutions de recrutement externe dont il juge les résultats globalement peu concluants au regard des expériences passées.



Mme Isabelle DUGELET rappelle que les internes et étudiants en médecine constituent une population très sollicitée par de nombreux territoires, collectivités et structures de santé. Elle indique que de multiples initiatives sont mises en œuvre afin d'attirer ces futurs professionnels, notamment par la diffusion de supports d'information ou la mise en place d'aides financières et d'incitations diverses.

Elle souligne toutefois que, malgré cette concurrence entre territoires, les effets de ces dispositifs restent limités, dans la mesure où les jeunes médecins ont l'assurance de trouver un emploi et des conditions d'exercice favorables quel que soit leur lieu d'installation.

Elle insiste également sur l'évolution de l'exercice médical, indiquant qu'un nombre croissant de praticiens est désormais nécessaire pour assurer une prise en charge équivalente à celle d'autrefois, en raison notamment de la diminution du temps de travail individuel et des nouvelles modalités d'organisation des soins. Cette évolution s'ajoute aux effets du vieillissement de la population médicale et aux nombreux départs en retraite attendus.

Mme Isabelle DUGELET estime néanmoins que les dispositifs mis en place localement, tels que le Centre d'accès aux soins et le Médicobus, apportent des réponses partielles mais concrètes aux difficultés rencontrées.

Elle présente à ce titre plusieurs données d'activité :

Le Médicobus enregistre en moyenne entre 10 et 20 consultations par mois à Belmont-de-la-Loire, entre 12 et 19 consultations à La Gresle, et entre 4 et 11 consultations à Saint-Pierre-la-Noaille, selon la fréquence des passages. Elle précise que ce dispositif est encore récent et en phase de structuration, avec des modalités de fonctionnement variables selon les territoires.

Concernant le Centre d'accès aux soins de Charlieu, elle indique qu'il a réalisé 999 consultations en 2025, permettant ainsi de répondre à des besoins importants de prise en charge pour des patients sans médecin traitant ou en affection de longue durée.

Elle précise également que, pour le Médicobus, environ 72 % des patients suivis ne disposent pas de médecin traitant, ce qui confirme la pertinence de ce dispositif dans les zones rurales concernées.

Mme Isabelle DUGELET souligne que ces structures sont en cours de consolidation et que leurs modalités d'organisation évoluent progressivement, notamment en matière de suivi des patients. Elle indique en particulier que des infirmiers assurent désormais un suivi plus structuré des personnes prises en charge, afin d'améliorer la continuité des soins.

Une remarque est apportée concernant le fait que de nombreux habitants consultent déjà des médecins situés en dehors du territoire et qu'il ne paraît pas souhaitable de raisonner en termes de sectorisation géographique de la médecine. Cette observation interroge sur la possibilité de développer des actions communes avec les intercommunalités voisines confrontées aux mêmes problématiques.

Mme Isabelle Dugelet répond que cette coopération demeure complexe en raison des différences importantes dans les organisations locales. Elle rappelle que le territoire de Charlieu-Belmont dispose d'une avance significative dans le développement de la maison de santé pluriprofessionnelle. Elle cite notamment l'exemple récent de l'inauguration d'un service de kinésithérapie mobile intervenant à domicile, notamment sur le secteur de Belmont de la Loire. Cet événement a permis de réunir des professionnels de santé de Charlieu et de Cours et de créer un premier lien entre ces deux territoires.



Elle observe toutefois que, sur le territoire de Cours, l'organisation est différente. Bien qu'un bâtiment dédié existe et bénéficie d'un soutien de la collectivité, les médecins y exercent de manière individuelle et ne sont pas intégrés dans une véritable maison de santé pluriprofessionnelle. Les autres professionnels de santé présents exercent également sans organisation collective comparable à celle développée sur le territoire de Charlieu-Belmont.

Monsieur le Président souligne que cette logique de coopération existe déjà en partie dans le cadre de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), qui s'est récemment ouverte à la Saône-et-Loire. Il note toutefois que certaines différences de stratégie compliquent les rapprochements. Il rappelle que le département de Saône-et-Loire a fait le choix de salarier directement des médecins afin de les installer dans les zones sous-dotées, une orientation différente de celle menée localement.

Il indique qu'au cours des démarches de recrutement menées depuis plusieurs années, le profil des candidats a sensiblement évolué. Alors qu'auparavant beaucoup souhaitaient exercer comme salariés en milieu urbain, les jeunes médecins rencontrés depuis 2022 manifestent davantage d'intérêt pour un exercice libéral en cabinet de groupe, organisé à l'échelle d'un territoire mais intégré dans une structure collective. Il considère cette évolution comme positive.

Mme Isabelle Dugelet ajoute que les coopérations avec la Saône-et-Loire sont également compliquées par les différences administratives et institutionnelles. Les dispositifs de financement de la CPAM y sont différents de ceux du département de la Loire, tandis que les territoires dépendent de deux agences régionales de santé distinctes : l'ARS Bourgogne-Franche-Comté d'un côté et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes de l'autre. Ces différences constituent des freins supplémentaires à la mise en œuvre de projets communs.

M. Jérémie Lacroix précise que la stratégie de salarisation des médecins menée par le département de Saône-et-Loire représente un coût estimé à près de trois millions d'euros par an. Il indique que, malgré cet investissement important, les résultats obtenus n'ont pas nécessairement permis une amélioration significative de l'offre de soins. Il reconnaît toutefois que la situation de ce département était plus difficile que celle de la Loire, avec de vastes secteurs totalement dépourvus de médecins. Selon lui, cette expérimentation a été tentée pour répondre à l'urgence de la situation, mais elle rend aujourd'hui la recherche de solutions pérennes encore plus complexe.

Monsieur le Président ajoute qu'une partie de cette politique a consisté à salarier des médecins proches de l'âge de la retraite jusqu'à leur cessation d'activité. Il estime que cette démarche n'apportait pas de réponse durable aux enjeux de renouvellement de l'offre médicale.

En conclusion, Monsieur le Président souligne que la question de l'accès aux soins demeurera un sujet récurrent du mandat. Il rappelle qu'il s'agit d'une préoccupation majeure pour les habitants du territoire et qu'il convient de poursuivre les actions engagées afin de rechercher des solutions, même si aucune réponse immédiate ou miracle n'existe.

Mme Isabelle Dugelet informe enfin les membres de l'assemblée qu'une réunion sera organisée au mois de septembre à destination des élus délégués à la santé. Cette rencontre aura pour objectif de leur permettre de mieux comprendre les enjeux liés à cette compétence et de s'approprier les différents dispositifs et actions mis en œuvre sur le territoire.

Départ de M. Jérôme VIODRIN à 20h45(40 voix).

PLAN CLIMAT

Monsieur le Président introduit un nouveau point consacré au Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Il explique que cette présentation vise avant tout à apporter des éléments d'information aux élus sur un sujet qui, à l'image de la santé, revêt une importance stratégique pour le territoire.

Il rappelle que, lors du précédent mandat, cette thématique était portée par M. Guillaume DESCAVE et que pour le mandat en cours, il n'a pas souhaité désigner un élu référent unique sur cette question. Il considère en effet que le Plan Climat constitue une démarche transversale qui concerne l'ensemble des politiques publiques conduites par la collectivité et qu'il doit donc être porté collectivement.

Monsieur le Président indique que la présentation a pour objectif de dresser un bilan des actions engagées au cours des dernières années ainsi que d'esquisser les perspectives et orientations qui pourront être développées dans les années à venir.

Bilan du 1^{er} plan climat air énergie territorial : présentation

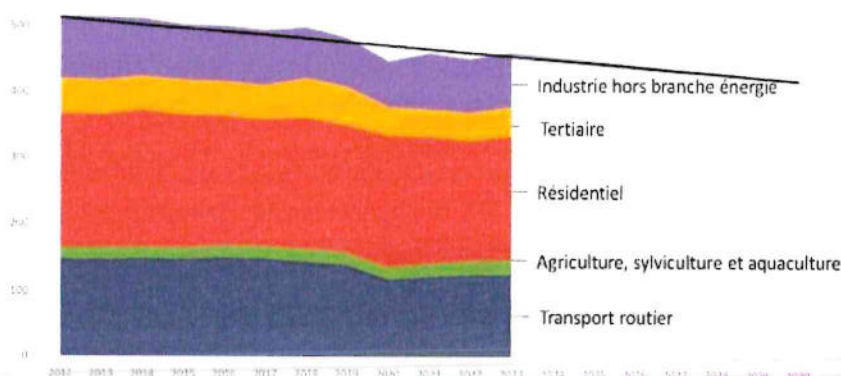
 Charlieu-Belmont COMMUNAUTÉ <i>Pays de la Loire et Jura d'Anjou</i>	
Contexte et démarche - RAPPELS	
Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), c'est... – ... une démarche de territoire obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants – ... orientée par les enjeux <u>énergétiques, de qualité de l'air et d'évolutions climatiques</u> ✓ Réduction des consommations d'énergie ✓ Diminution des émissions de gaz à effet de serre ✓ Développement des énergies renouvelables ✓ Adaptation du territoire aux effets du changement climatique ✓ Amélioration de la qualité de l'air – ... démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle	
Mis en place pour une durée de 6 ans – Bilan à mi-parcours et évaluation finale	
Objectifs nationaux inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (horizon 2030): – Réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 1990 – Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 – 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	
PCAET : l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire	
PCAET 2020-2026 Evaluation	

Monsieur le Président précise que le suivi du Plan Climat-Air-Énergie Territorial repose sur des indicateurs officiels qui ne sont pas définis par la collectivité elle-même. Ces données sont notamment fournies par les services de la Région et permettent d'évaluer la situation du territoire ainsi que son évolution au regard des différents objectifs fixés en matière de climat, d'énergie et de transition écologique.

Evolution des indicateurs territoriaux

Consommations d'énergie

Evolution des consommations énergétiques (en GWh) et objectifs à l'horizon 2030 sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté



Une évolution des consommations en adéquation avec les objectifs et la trajectoire définie dans le cadre de la stratégie PCAET

Les données les plus récentes des indicateurs territoriaux concernent l'année 2023 actuellement.

Monsieur le Président présente ensuite l'évolution des indicateurs relatifs à la consommation d'énergie sur plusieurs années. Il constate une tendance générale à la baisse des consommations énergétiques sur le territoire, en cohérence avec les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

L'analyse par secteur montre que :

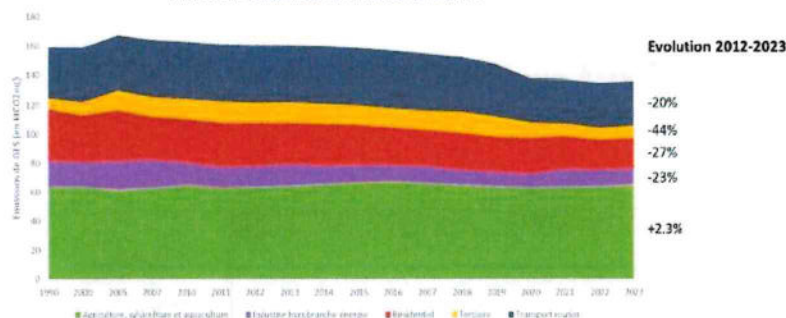
- la consommation énergétique du secteur résidentiel demeure globalement stable, avec une légère diminution ;
- le transport routier enregistre également une légère baisse ;
- les consommations liées à l'agriculture restent relativement stables ;
- des diminutions plus marquées sont observées dans les secteurs tertiaire et industriel, en particulier dans l'industrie.

Monsieur le Président estime que cette évolution positive est notamment liée aux actions engagées sur le territoire, en particulier celles menées avec l'appui d'EDEL 42. Il indique que ce point sera détaillé ultérieurement au cours de la présentation.

Evolution des indicateurs territoriaux

Emissions de gaz à effet de serre

Evolution des émissions de GES sur le territoire de CBC



Forte réduction des consommations entre 2018 et 2020, sans rebond sur les années suivantes
Objectifs 2030 dépassés pour le transport routier, le tertiaire et l'industrie
Efforts à poursuivre pour le résidentiel et le secteur agricole

Evolution 2020 – 2023 : -0.9%

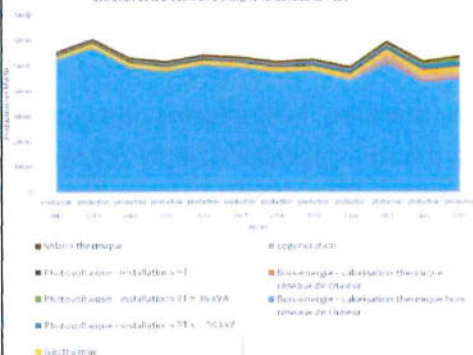
Monsieur le Président poursuit la présentation des indicateurs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial en abordant l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. Il indique que les résultats observés sont globalement comparables à ceux constatés pour les consommations d'énergie, avec une tendance générale à l'amélioration et souligne toutefois qu'un secteur ne présente pas d'évolution favorable significative : celui de l'agriculture et de la forêt. Les émissions de gaz à effet de serre liées à ces activités demeurent relativement stables et constituent le principal domaine dans lequel les progrès restent limités.

Evolution des indicateurs territoriaux

Production d'énergies renouvelables

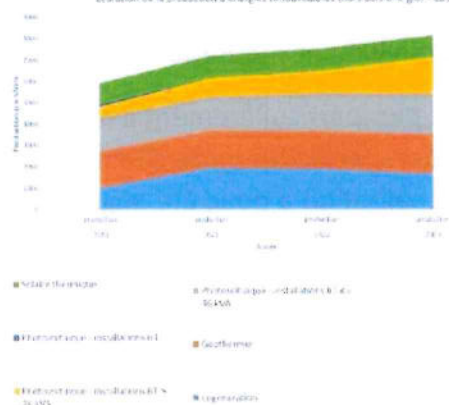
Production totale depuis 2012 :

Evolution de la production d'énergies renouvelables - CBC



Production hors bois-énergie depuis 2020 :

Evolution de la production d'énergies renouvelables hors bois-énergie - CBC



Production stable depuis 2012, légère baisse du bois-énergie balancée par les énergies nouvelles

Concernant la production d'énergie renouvelable, Monsieur le Président indique que le territoire a enregistré une progression notable, principalement grâce au développement du photovoltaïque. Cette évolution résulte des investissements réalisés à différents niveaux :

- par des particuliers ;

- par des entreprises ;
- par les collectivités territoriales, plusieurs d'entre elles ayant équipé des bâtiments publics d'installations photovoltaïques.

Il précise que les différentes couleurs figurant sur les documents de présentation correspondent aux niveaux de puissance ou de production permis par les installations photovoltaïques recensées sur le territoire.

Monsieur le Président annonce que ce sujet sera approfondi dans la suite de la présentation par M. Guillaume DESCAVE qui apportera des précisions complémentaires sur le développement de la production d'énergie photovoltaïque.

Evaluation des différentes fiches action	
Fiches-Actions déclinées en objectifs et en actions spécifiques. Actions réalisées par CBC, les communes et l'ensemble des acteurs du territoire inscrites et suivies dans un tableur (liste non exhaustive, en constante évolution). Présentées aux élus et rendues disponibles auprès du grand public, pour partie lors du bilan mi-parcours en 2023. Ci-après : évaluation globale et résumée des fiches actions sur la durée totale du programme, qui ne transcrit pas fidèlement l'ensemble des projets menés sur le territoire. Evaluer la réalisation d'une action est une entreprise délicate et forcément subjective, qui nécessite un échange et un regard critique, ainsi qu'une mise en contexte. Globalement, le degré de réalisation proposé (en %) se réfère au taux de réalisation des actions tel que prévu lors de la rédaction du présent PCAET → à prendre avec précaution.	 Charlieu-Belmont COMMUNAUTÉ <i>Pertuis et bellez et bon d'avenir</i> Analyse des fiches action PCAET 2020-2026 Évaluation

M. Guillaume DESCAVE revient sur la mise en œuvre des fiches actions du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Il rappelle qu'au début du mandat, le programme comprenait un très grand nombre de fiches actions, élaborées lors du mandat précédent afin de permettre le lancement du PCAET. Ces actions avaient été définies dans un cadre essentiellement théorique.

Au cours de la mise en œuvre, et plus particulièrement à mi-parcours du mandat, il est apparu que certaines actions n'étaient pas adaptées aux spécificités du territoire, tandis que d'autres pouvaient être regroupées. Un travail de révision et de rationalisation a donc été engagé afin de réduire leur nombre et de concentrer les efforts sur les actions les plus pertinentes.

M. Guillaume DESCAVE estime que cette expérience constitue un enseignement important pour les futurs projets de la collectivité, qu'ils relèvent du PCAET ou d'autres politiques publiques. Selon lui, il est nécessaire de veiller à ne pas multiplier excessivement les actions afin de conserver une capacité réelle de mise en œuvre et d'aboutissement. Il précise que l'ensemble des fiches actions sera transmis aux élus et qu'il n'apparaît pas nécessaire d'en reprendre le détail exhaustif lors de la séance.

Parmi les réalisations majeures du mandat, il met en avant le travail important mené en matière de mobilité, qui a constitué l'un des principaux axes d'intervention du PCAET. Les actions engagées comprennent notamment :

- le développement et l'extension des voies vertes ;

- la mise en place d'aides à l'achat et à la réparation de vélos, qu'ils soient électriques ou mécaniques ;
- l'installation d'arceaux de stationnement pour les vélos ;
- le déploiement d'actions en faveur du covoiturage.

Il indique que ces différents dispositifs seront présentés plus en détail ultérieurement. Il rappelle également que certaines fiches actions ne relèvent pas exclusivement de la compétence ou de la gestion directe de la Communauté de communes, ce qui constitue un élément à prendre en compte dans l'évaluation de leur niveau de réalisation.

Evaluation des différentes fiches action - FA 0 à FA 7					
N° ACTION	TITRE DE L'ACTION	Taux de réalisation	Actions-Phares	Intervention des services de CBC	Intervention influente autres acteurs
0	PILOTER, ANIMER ET COMMUNIQUER SUR LE PCAET	100%	FA Transversale. Mise en place d'un budget PCAET	NON	DDT
1	ENCOURAGER ET DEVELOPPER LE TELETRAVAIL ET LE COWORKING	50%	déploiement du TT pour agents par CBC	Espace Cybet	
2	REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS	100%	C-Mobi	Tourisme et chemins (voie verte, Bases VTT)	Région (ADM)
3	SECURISER ET CREER DES MODES DE DEPLACEMENT ACTIFS (pistes cyclables, cheminements piétons)	100%	déploiement services véla, expé VELU	Tourisme et chemins (voie verte, Bases VTT)	Région (ADM)
4	INTEGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PROJETS D'AMENAGEMENT	25%	Peu de leviers de CBC. Communication sur accompagnement possible par ALEC42 pour les projets d'aménagement	SCOT	Symisoa, aménagement Bague du Bleu, végétalisation cour d'école St Denis
5	VALORISER LES HAIES BOISÉES	25%	enquêtes élèves 1ère G Ressins + fin du Contrat Vert & Bleu en 2022	Plantation de noisetiers par l'équipe Chemins et Rivières	SYMISOA ?
6	OPTIMISER LA RESSOURCE EN EAU DES COLLECTIVITES ET DU MONDE AGRICOLE	50%	mise en place d'un dialogue territorial par le SYMISOA	Eau potable, PAT	SYMISOA Eau Delt, compétence Eau potable, Ddt
7	RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	0%	pas d'action initiée	PAT	Ch Agri, comités de dvpt, agri volontaires ?

Evaluation des différentes fiches action FA 8 à FA 14					
N° ACTION	TITRE DE L'ACTION	Taux de réalisation	Actions-Phares	Intervention des services de CBC	Intervention influente autres acteurs
8	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION	100%	methaniseur de Ressins (initiative privée). Etude montrant un potentiel très faible	Dechets, SPANC, SCOT	EPIC voisines + acteurs privés : restaurateurs, agri, ...
9	VALORISER LE POTENTIEL ENERGETIQUE DES STATIONS D'EPURATION ET DES INSTALLATIONS D'ADDOUCTION D'EAU POTABLE	100%	Benchmark réalisé par CBC, sans suites à donner pour l'instant	SPANC, Assainissement	Roubaix Agglo a créé un méthaneur avec filière boues de SIIP
10	PROMOUVOIR LA FILIERE SYLVICOLE ET L'UTILISATION DU BOIS	50%	Adhésion Charte Forestière du Beaujolais, Filère Pellet, liens à renforcer	Economie	Charte Forestière, acteurs filière Pellet
11	AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU PARC RESIDENTIEL	75%	communication sur Renov'actions42, pgm PIG et CAR terminés en 2024	Habitat, PVD	Aides financières de l'Etat
12	AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU TERTIAIRE PUBLIC	100%	SAGE du SIEL rénovation bâtiments communes et EPCI + optimisation éclairage		SIEL, communes
13	FAVORISER LE REEMPLOI	50%	Ateliers Stop Déchets, aide réparation vélo de CBC, achats Vinted ludothèque, valorisation en déchèterie	Dechets	
14	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	50%	éco-gestes	Dechets	prestataires extérieurs

Evaluation des différentes fiches action - FA 15 à FA 21

Analyse des fiches action

PCAET 2020-2026
Evaluation

N° ACTION	TITRE DE L'ACTION	Taux de réalisation	Actions-Phares	Intervention des services de CBC	Intervention influente autres acteurs
15	COMMUNIQUER ET DEVELOPPER DES ANIMATIONS AUPRES DES ENFANTS	75%	animations service Déchets + Fibois	Déchets, Economie (charte Forestière), SEJ	
16	MOBILISER LES INDUSTRIELS EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS	75%	actions EDEL + service Economie	Economie	EDEL
17	MOBILISER LES ARTISANS ET COMMERÇANTS EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS	75%	actions EDEL + service Economie	Economie	EDEL
18	FAVORISER L'INTER-RELATION PRODUCTEURS - TRANSFORMATEURS - COMMERÇANTS	75%	filière Chanvie en cours d'expérimentation à mettre dans cette FA + Filière Pellet ?	PAT, Economie	
19	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	50%	voir quel soutien apporter aux actions du service Déchets et PAT	Déchets, PAT	lois
20	EXPLOITER LE POTENTIEL SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	50%	CBC agit sur ses terrains en collaboration avec le SIEL. Panneaux PV contre aquatique, ombrières parking, 3 Moineaux		SIEL
21	EXPLOITER LE POTENTIEL EOLIEN	100%	Potentiel connu mais faible, il n'est pas possible d'exploiter le potentiel éolien à l'heure actuelle.		Etat, DREAL

M. Guillaume DESCAVE estime que les fiches actions du PCAET auraient pu davantage mettre en valeur l'ensemble des initiatives portées localement par les communes, les habitants et les associations du territoire.

Il rappelle que les actions avaient été définies dès le lancement du PCAET et que leur cadre était déjà fixé. Toutefois, au fil de la mise en œuvre, un effort particulier a été réalisé pour mieux identifier, valoriser et faire connaître les contributions des différents acteurs locaux.

Selon lui, les collectivités communales, les associations et les habitants jouent un rôle essentiel dans la transition écologique et énergétique du territoire. Il considère que de nombreuses évolutions positives ont été observées ces dernières années grâce à leur implication et que cette dynamique collective mériterait d'être davantage intégrée et mise en avant dans les démarches futures.

Monsieur le Président attire l'attention des élus sur une action figurant dans le tableau de suivi du PCAET relative à l'éolien, dont le taux de réalisation est indiqué à 100 %. Il précise que ce résultat ne correspond pas à la mise en œuvre d'un projet, mais à la conclusion des études menées sur le sujet.

Ces analyses ont en effet démontré que le territoire ne dispose pas d'un potentiel favorable au développement de l'énergie éolienne. Il souligne également que la présence d'un couloir aérien utilisé notamment par des avions militaires constitue une contrainte supplémentaire rendant ce type d'installation incompatible avec les caractéristiques locales. En conséquence, il considère que la question du développement de l'éolien sur le territoire est désormais écartée.

Abordant plus largement la question des énergies renouvelables, le Président indique que les perspectives de développement reposent principalement sur le photovoltaïque, qui constitue aujourd'hui le principal levier identifié sur le territoire. Il mentionne également un potentiel plus limité concernant la géothermie.

Concernant la méthanisation, il rappelle que cette piste avait été étudiée avant même la mise en place du PCAET. À l'époque où il exerçait les fonctions de vice-président en charge de l'économie, plusieurs sociétés spécialisées avaient été reçues afin d'évaluer les possibilités de développement de cette filière. Les études

réalisées avaient conclu à un potentiel insuffisant pour permettre l'implantation et le fonctionnement d'unités de méthanisation viables à l'échelle du territoire.

Monsieur le Président indique que les résultats obtenus en matière de réduction des consommations énergétiques sont en grande partie liés au travail du service économique. Il explique que, lors de chaque rencontre avec une entreprise, qu'il s'agisse d'un artisan (boulangier, menuisier) ou d'une entreprise de plus grande taille, une démarche systématique est engagée afin de savoir si un diagnostic de la consommation d'énergie des bâtiments ou des procédés de production a déjà été réalisé. Lorsque ce diagnostic n'a pas été effectué, les entreprises sont orientées vers Edel 42, qui leur propose un diagnostic gratuit de leurs consommations énergétiques. Ce diagnostic leur permet ensuite d'engager des investissements, généralement peu importants, mais suffisants pour réduire leur consommation d'énergie.

Monsieur le Président souligne que cette démarche s'est révélée efficace sur le territoire. Il estime que le service économique a mené un travail particulièrement pertinent sur ce sujet tout au long du mandat.



EDEL42 - Service public de la performance énergétique des entreprises de la Loire

Le service EDEL42 accompagne les établissements de tous secteurs :

- Industrie : mécanique, agro-alimentaire, textile, chimie, plastique, pharma...
- Tertiaire : commerces, bureaux, établissements touristiques (gîtes, restaurants...), associations, établissements scolaires, loisirs et cultures
- Etablissements de santé : centres hospitaliers, cabinets médicaux, EPHAD, crèches...
- Agriculture : exploitations agricoles

De toutes tailles : TPE, PME, PMI, ETI, Grande entreprises

Missions :

- Informer, sensibiliser et conseiller sur les évolutions réglementaires, techniques et économiques via des rencontres, ateliers, webinaires...
- Accompagner afin d'identifier les leviers d'optimisation énergétique: accompagnement technique, réglementaire et financier,
- Analyser les consommations et contrats d'énergie,
- Mettre en relation avec des professionnels,
- Accompagner dans l'obtention des aides financières.




ENERGIE DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE LA LOIRE



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Planes d'histoire et d'avenir

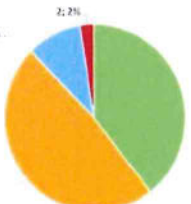
PCAET 2020-2026
Evaluation



EDEL42 - Service public de la performance énergétique des entreprises de la Loire

82
Etablissements accompagnés dont :

nombre d'établissements accompagnés par secteur d'activité

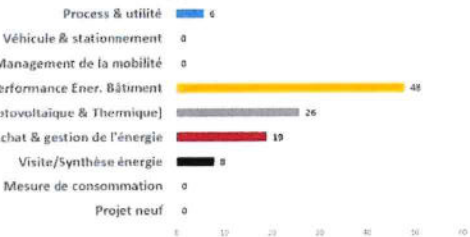


9 Visite Energie
48 Accompagnements spécifiques
28 Conseils de 1er niveau

0: 10% 2: 2% 32: 40% 19: 48%

■ Tertiaire ■ Industrie ■ Santé ■ Agriculture

Nombre total d'accompagnements, par type de projet



Process & utilité 6
Véhicule & stationnement 0
Management de la mobilité 0
Performance Ener. Bâtiment 48
ENR [Photovoltaïque & Thermique] 26
Achat & gestion de l'énergie 19
Visite/Synthèse énergie 0
Mesure de consommation 0
Projet neuf 0

29 Actions/Travaux	290 600 € D'actions/Travaux	190 000 kWh/an D'économisés	64 700 €/an D'économisés
Dont ENR [dont PV] :			
14 000 €/an De revenus générés	285 000 kWh/an Produits	1 400 m ² De panneaux installés	
9 Aides financières	57 000 € D'aide pour le territoire		



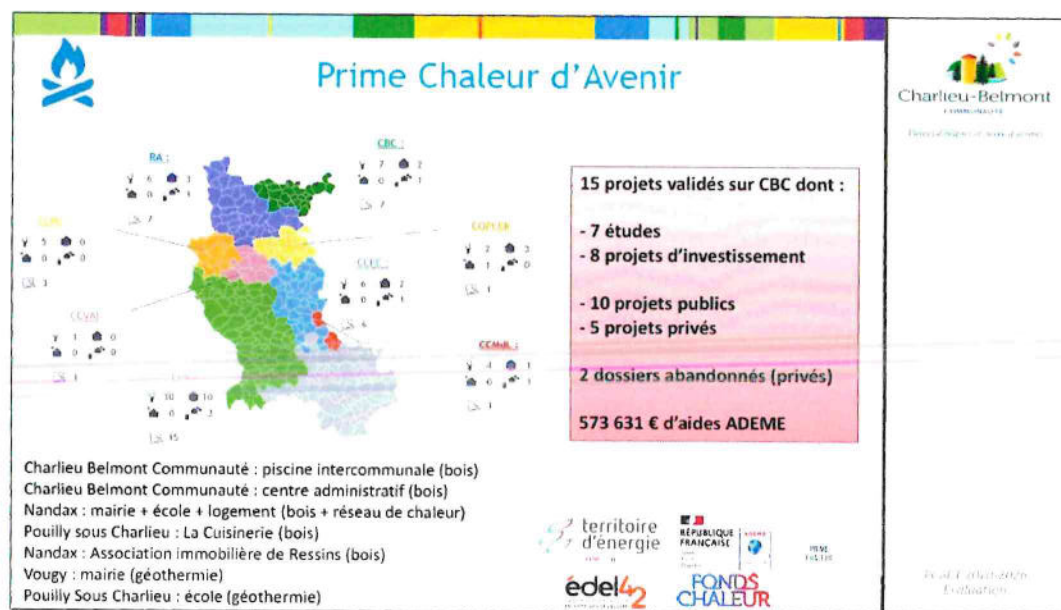
Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Planes d'histoire et d'avenir

PCAET 2020-2026
Evaluation

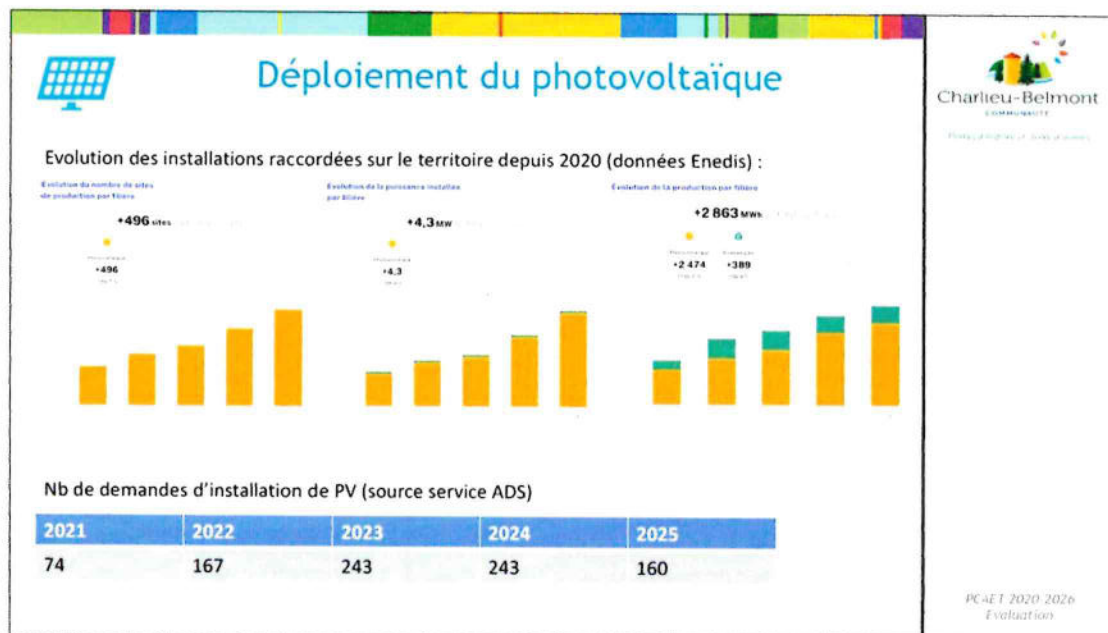
M. Guillaume DESCAGE précise que ces actions expliquent également les chiffres importants précédemment présentés concernant le secteur tertiaire. Il rappelle que le dispositif « Prime Chaleur d'Avenir » concerne certains professionnels ainsi que les collectivités. Il précise qu'il sera intéressant de disposer des bilans chiffrés de ces opérations une fois les projets suffisamment avancés pour en mesurer les effets.

Enfin, il souligne que ces projets, portés par les collectivités du territoire, représentent des investissements significatifs et ont permis d'obtenir près de 500 000 euros de subventions.



M. Guillaume DESCAGE présente un point sur le déploiement du photovoltaïque sur le territoire. Il distingue les projets portés par les entreprises, les agriculteurs, les habitants, ainsi que ceux menés directement par les communes et la communauté de communes.

Il observe une légère baisse des installations après deux années particulièrement dynamiques. Il estime qu'il conviendra également d'évaluer les résultats réels en matière de production, certaines installations ayant été réalisées sur des toitures dont l'exposition au soleil n'est pas optimale. À ce titre, il rappelle l'intérêt du cadastre solaire, déjà présenté précédemment, et invite les élus à orienter les administrés vers cet outil afin d'évaluer le potentiel de leurs projets.



Concernant les réalisations portées par les collectivités, il indique que deux ombrières photovoltaïques ont été installées à Saint-Denis-de-Cabanne et à Vougy. Ces opérations sont intégralement financées et portées par le SIEL. Il précise que, malgré la pose des équipements, un délai important est généralement nécessaire avant leur mise en production effective.

Déploiement du photovoltaïque				
Projets de collectivités en lien avec le SIEL-TE :				
Commune	Etat	Puissance	Montant	Mise en service prévue
Ombrière St-Denis-de-Cabanne	Achevé	206 kWc	400 000 € HT	Mise en service en avril 2025
Ombrière Vougy 3 Moineaux (CBC)	Réceptionné avec réserve	198 kWc	405 000 € HT	Attente Mise en service
Centrale Sol Villers	Préparation Consultation Travaux	1 100 kWc	1 250 000 € HT	Prévu premier semestre 2027
Centrale Sol Pouilly-sous-Charlieu (déchetterie CBC)	Préparation Consultation Moe	825 kWc	800 000 € HT	Lauréat AO CRE Sept 2025 / planning travaux à caler
Etudes en cours :				
- Vougy : Création Hangar Boulodrome - PC en cours de rédaction - Sevelinges : Etude ombrière photovoltaïque (stand by)				

Il évoque également le projet de Villers, attendu depuis une dizaine d'années, dont la mise en service devrait enfin intervenir prochainement. Il exprime l'espoir que cette production puisse effectivement débuter dans le courant de l'année à venir.

Enfin, il fait le point sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge située à proximité de la déchetterie, sur une friche d'un peu moins d'un hectare aujourd'hui envahie par la végétation. Il rappelle que ce projet, proposé au SIEL il y a environ six ans, a connu des délais importants. Le retour favorable de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) concernant les conditions de rachat de l'électricité produite permet désormais d'engager sa réalisation. La mise en service est envisagée pour le début de l'année 2027 et l'investissement, d'un montant d'environ 800 000 euros, est intégralement porté par le SIEL. Monsieur le Président précise que, bien que le projet soit porté par le SIEL, les collectivités s'engageront dans une démarche d'autoconsommation collective et indique que ce dispositif permettra de consommer, dans un périmètre d'environ 20 kilomètres, l'électricité produite par ces installations pour alimenter les bâtiments publics du territoire.

M. Jérémie LACROIX estime qu'il serait pertinent de réunir autour de la même table la Communauté de Communes, les communes déjà productrices d'électricité photovoltaïque ainsi que le Département afin de travailler sur le développement de l'autoconsommation collective. Il indique que des installations photovoltaïques sont actuellement en cours de réalisation, notamment sur le collège Michel Servet ainsi que sur plusieurs équipements de la commune de Charlieu. Il considère qu'une réflexion commune sur les consommations et les productions permettrait d'optimiser l'utilisation de l'énergie produite à l'échelle du territoire et de limiter les coûts.

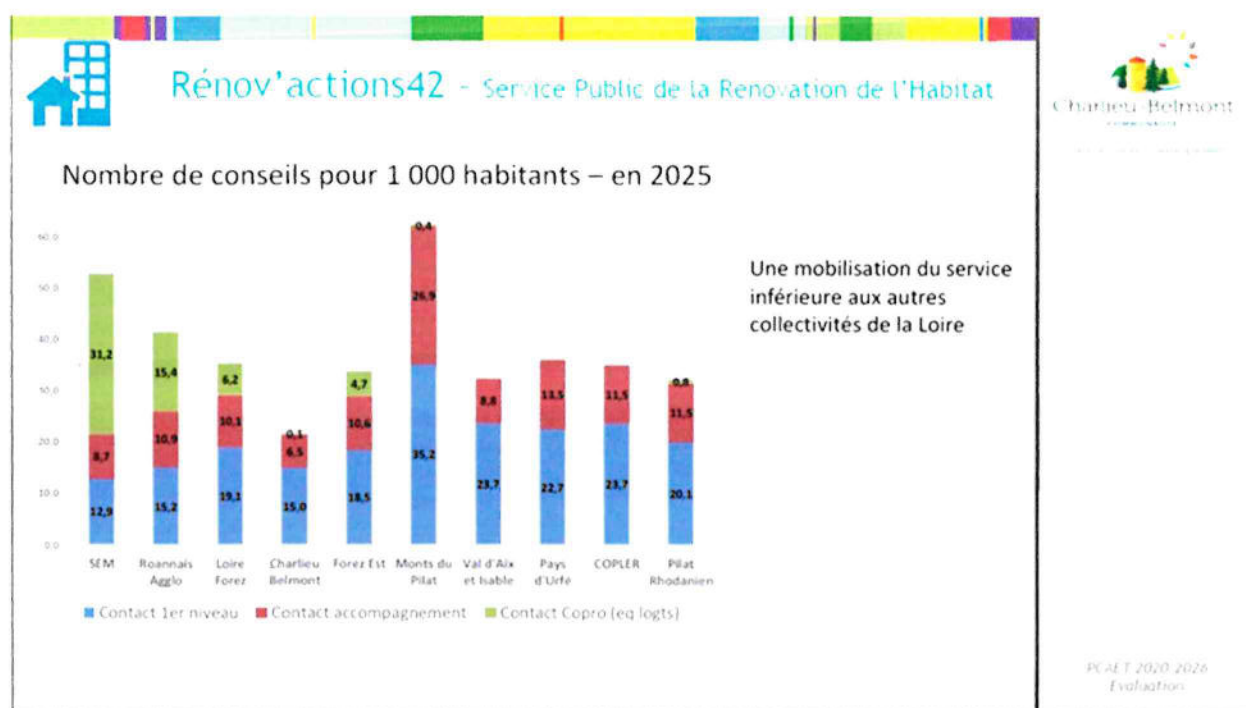
Monsieur le Président partage cette analyse et rappelle que le centre aquatique pourrait également être intégrée à ce dispositif. Il souligne que le périmètre de 20 kilomètres autorisé pour l'autoconsommation collective offre de réelles possibilités de mutualisation entre les collectivités.

Il évoque ensuite le démarchage récent d'une société privée proposant l'implantation de batteries de stockage d'énergie sur une parcelle située à Saint-Denis-de-Cabanne, ainsi que sur d'autres sites potentiels du territoire, et indique avoir été particulièrement interpellé par le modèle économique proposé. Il explique que, lors des périodes où la production photovoltaïque excède les besoins du réseau, certaines installations sont temporairement bridées. Les opérateurs privés achètent alors cette électricité à faible coût, voire à un prix négatif selon les échanges, la stockent puis la réinjectent sur le réseau lorsque la demande est plus forte, réalisant ainsi une plus-value.

Monsieur le Président estime que cette situation soulève une véritable question d'intérêt public. Il indique avoir évoqué ce sujet avec Monsieur le Sous-préfet et considère qu'il serait souhaitable de faire remonter cette problématique afin d'encourager le développement de solutions de stockage publiques. Il rappelle que les collectivités investissent dans la production d'énergie renouvelable à la demande de l'État et estime qu'il est important que les bénéfices de cette production ne soient pas captés principalement par des opérateurs privés.

M. Guillaume DESCAVE présente un bilan du dispositif Rénov'Action 42 et indique que ce sujet sera prochainement abordé dans le cadre du groupe de travail Habitat.

Il souligne la nécessité de renforcer la communication autour de ce dispositif et observe que le territoire figure parmi ceux où le nombre de sollicitations rapporté à la population est le plus faible. Selon lui, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. Il estime notamment que la mise en place d'une aide complémentaire portée par la communauté de communes pourrait contribuer à accroître le recours au dispositif, mais considère que le principal enjeu demeure la communication.

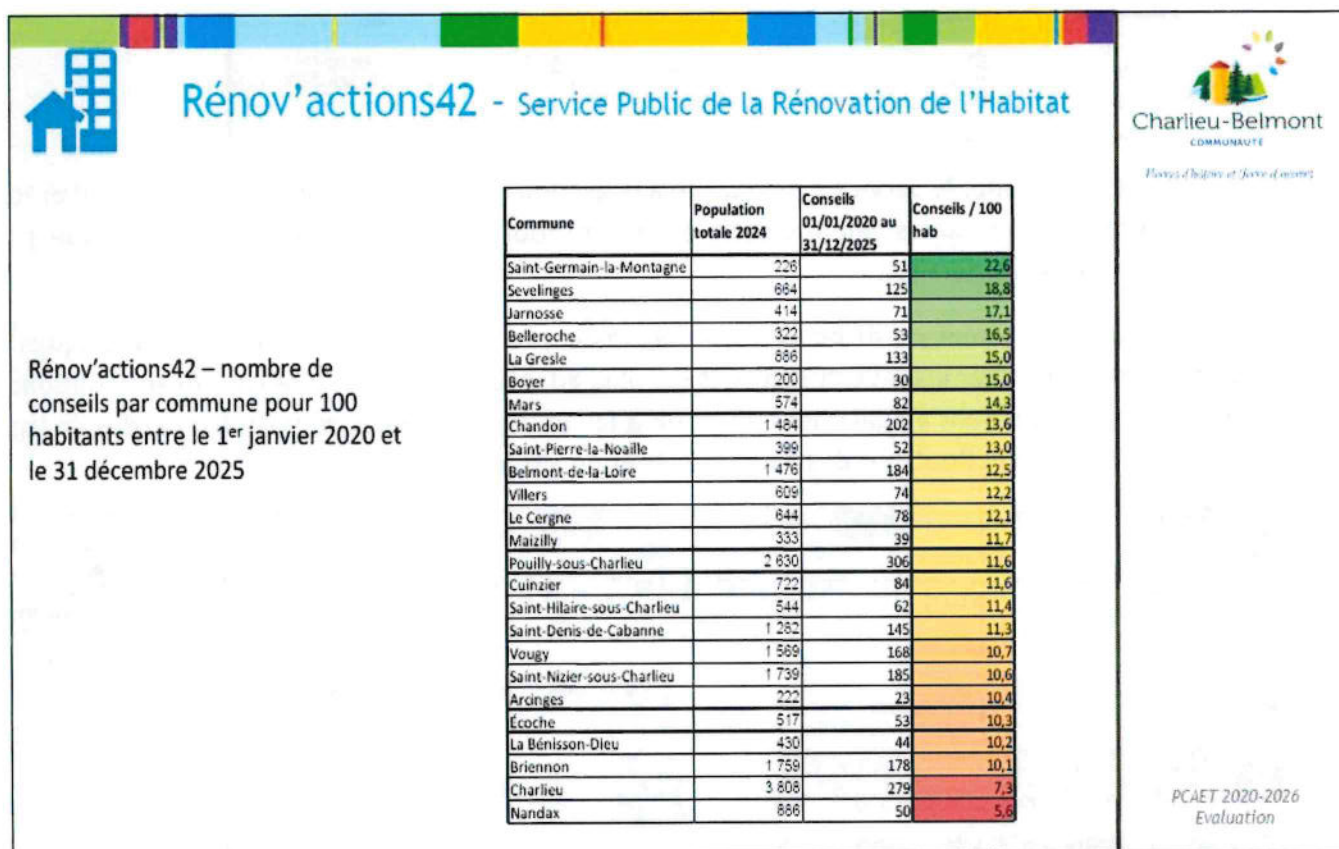


Il invite ainsi les communes à relayer davantage Rénov'Action 42 dans leurs bulletins municipaux, sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux. Il rappelle que ce service, assuré en partenariat avec l'ALEC, apporte un accompagnement neutre et personnalisé aux particuliers en leur proposant les solutions les plus adaptées à leur projet de rénovation énergétique. Il estime que cet accompagnement est d'autant plus important dans un contexte où les habitants sont fréquemment sollicités par des démarchages commerciaux parfois peu fiables.

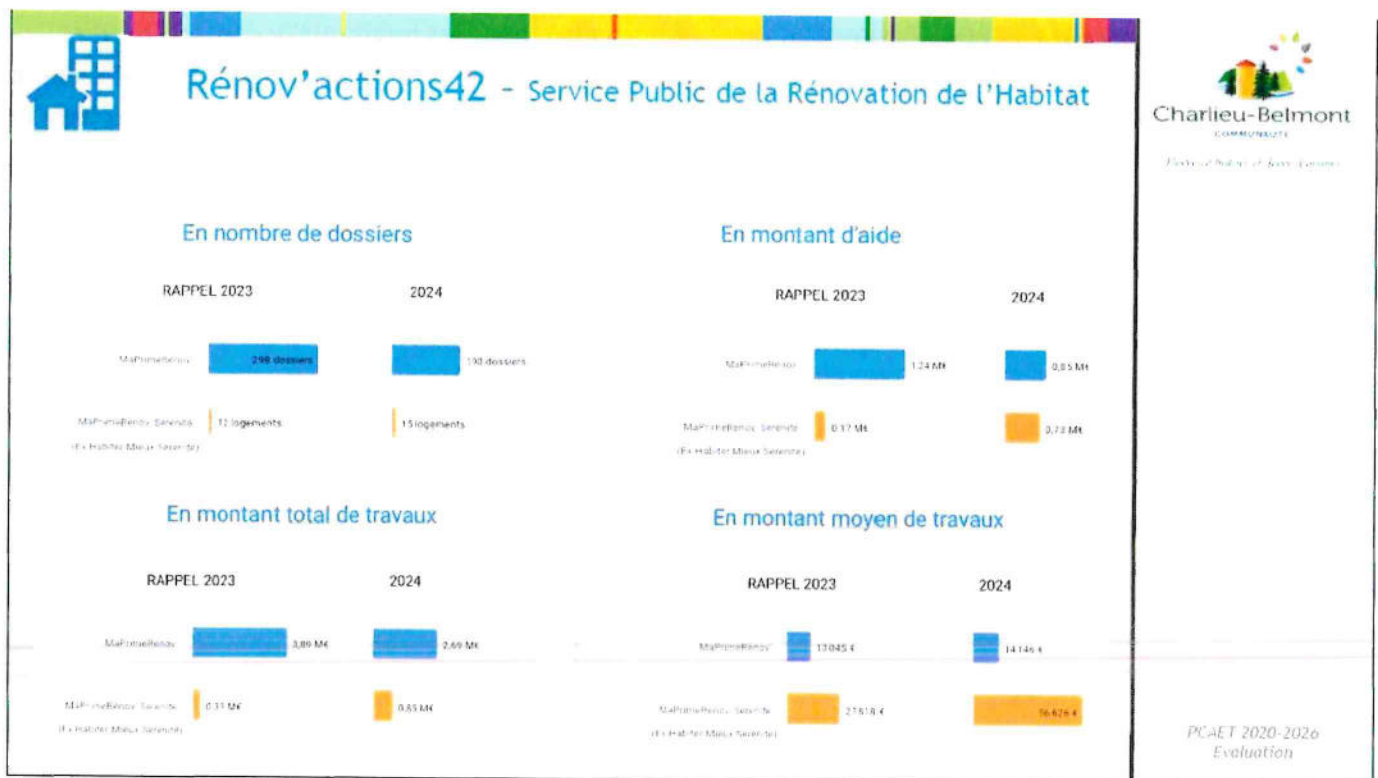
Il considère que le recours à Rénov'Action doit devenir un réflexe pour les habitants, y compris pour ceux qui ne sont pas éligibles à des aides financières, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement technique de qualité. Il estime que cet objectif constituera l'un des principaux axes de travail des prochaines années.

Il rappelle que, sur les neuf dernières années, le dispositif a permis de réaliser 3 288 conseils, ayant conduit à 355 accompagnements complets, ainsi qu'à plusieurs rénovations énergétiques ambitieuses sur le territoire.

Enfin, il précise que le document présenté comporte le détail du nombre de sollicitations enregistrées dans chacune des communes. Il constate que l'ensemble du territoire est concerné par le dispositif. Il relève que la commune de Charlieu présente un niveau de sollicitation légèrement inférieur à la moyenne, une situation qu'il indique observer fréquemment dans les communes urbaines. À l'inverse, il souligne que les habitants de Saint-Germain-la-Montagne sont ceux qui ont le plus largement recours à Rénov'Action, avec un taux de sollicitation particulièrement élevé.



M. Guillaume DESCAGE présente les principaux chiffres relatifs aux dispositifs MaPrimeRénov' et MaPrimeCLT. Il invite les élus à prendre connaissance du détail figurant dans les documents transmis. Il souligne que ces dispositifs génèrent des retombées financières importantes sur le territoire. Il indique qu'ils représentent globalement entre 2 et 3 millions d'euros de travaux réalisés. Il rappelle que ces opérations permettent à la fois d'améliorer le confort énergétique des habitants engagés dans des travaux de rénovation et de soutenir l'activité des entreprises artisanales locales.



Monsieur le Président présente le service d'assistance à la gestion de l'énergie proposé par le SIEL. Il précise que la communauté de communes finance cette adhésion pour son propre patrimoine ainsi que pour l'ensemble des communes du territoire.

Il indique que ce service permet de disposer d'un diagnostic précis des consommations énergétiques de chaque bâtiment et d'identifier les investissements les plus adaptés afin de réduire ces consommations. Il ajoute que cet accompagnement a également vocation à favoriser, à terme, le remplacement des énergies fossiles, telles que le gaz ou le fioul, par des sources d'énergie alternatives.



Monsieur le Président présente le bilan des actions menées en matière de mobilité au cours du précédent mandat.



Mobilité



Presque 10 km d'extension de la Voie verte mise en service en 2024

Compteur route du Mont à St-Nizier : Entre 120 000 et 133 000 usagers par an (piétons et vélos)
(ce compteur ne fonctionne plus actuellement et va être remplacé – nouvelle technologie)

Compteur Voie verte Château de Vougy opérationnel depuis le 10/07/2024
20 366 usagers en 2024 (tous usages)
30 188 usagers en 2025

Aménagement de l'aire des 3 Moineaux

Mise en place de services vélo : arceaux, totems de réparation et gonflage, 2 stations de recharge solaire,...

Animation ateliers mobilité: sorties vélo et animations nature, cafés vélo, test de véhicule intermédiaire, ...

Savoir Rouler A Vélo : 2 écoles en 2024, 3 écoles en 2025

78 places de covoiturage matérialisées dans les communes en 2025

PCAET 2020-2026
Evaluation

Il rappelle notamment la création de 10 kilomètres supplémentaires de voies vertes sur le territoire et indique que les compteurs de fréquentation témoignent d'une utilisation soutenue de ces aménagements. Le compteur installé route du Mont à Saint-Nizier-sous-Charlieu enregistre entre 103 000 et 120 000 passages annuels. À Vougy, la fréquentation est passée d'environ 20 000 usagers en 2024 à près de 30 000 en 2025. Il estime que cette fréquentation devrait continuer à progresser, notamment avec l'ouverture à terme du secteur des Trois Moineaux.

Monsieur le Président rappelle également le déploiement d'équipements destinés à favoriser les mobilités douces, notamment des arceaux à vélos, des totems de réparation et de gonflage ainsi que des stations de recharge solaire pour vélos électriques. Il précise que trois stations étaient initialement prévues au budget, mais que deux seront finalement installées dans un premier temps, la troisième, prévue aux Trois Moineaux, étant reportée jusqu'à l'ouverture complète du site.

Il indique que plusieurs totems de réparation ont déjà été installés, notamment sur les quatre bases VTT du territoire, ainsi que dans d'autres communes. Quatre nouveaux équipements doivent encore être déployés au cours de l'année. Il invite les élus à signaler rapidement toute dégradation afin de permettre une intervention rapide.

Enfin, il rappelle la réalisation de l'aire de covoiturage de Vougy ainsi que la matérialisation de places de covoiturage dans l'ensemble des communes du territoire. Au total, 78 emplacements de covoiturage ont été aménagés en 2025.

Monsieur le Président indique que l'État encourage désormais le rapprochement entre le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), avec pour objectif d'aboutir à un document unique.

Echanges et suites

PCAET REVISE à MI PARCOURS avec FUSION et révision des FA	
NOUV EAU N° FA	Fiches Actions révisées en 2023
0	PILOTER, ANIMER ET COMMUNIQUER SUR LE PCAET
1	ENCOURAGER ET DEVELOPPER LE TELETRAVAIL ET LE COWORKING
2	REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS SUR LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET LA QUALITE DE L'AIR
3	MAINTENIR LES FONCTIONS ECOLOGIQUES ET ECONOMIQUES DES SOLS ET DES ARBRES
4	OPTIMISER LA RESSOURCE EN EAU A L'ECHELLE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE (COLLECTIVITES, MONDE AGRICOLE, MONDE SYLVICOLE, CITOYENS, ENTREPRISES...)
5	RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE DU TERRITOIRE
6	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT LA METHANISATION
7	VALORISER LE POTENTIEL ENERGETIQUE DES STATIONS D'EPURATION ET DES INSTALLATIONS D'ADDOUCTION D'EAU POTABLE
8	AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS (PARC RESIDENTIEL, TERTIAIRE PUBLIC, ENTREPRISES, MONDE ECONOMIQUE)
9	FAVORISER LE REEMPLOI
10	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
11	FAVORISER L'INTER-RELATION PRODUCTEURS - TRANSFORMATEURS - COMMERÇANTS
12	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
13	EXPLOITER LE POTENTIEL SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
14	EXPLOITER LE POTENTIEL EOLIEN

- Perspective de fusion PCAET & CRTE
- Priorités qui semblent se dessiner pour Charlieu Belmont Communauté :
 - Ressources en eau (notamment dans le cadre de la démarche EAU DEFI + au sein des services de Charlieu Belmont Communauté)
 - Limiter la consommation d'énergie
 - Habitat / mobilité douce
 - Réfléchir sur les énergies renouvelables / énergies nouvelles
 - Monde agricole - réfléchir l'agriculture autrement sur notre territoire (agrivoltaïsme, eau, ...)

Ces priorités seront à mettre en concordance avec les FA révisées en 2023



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Partners of Nature and Sustainable Development

RUE DE LA VALLÉE 100
42100 CHARLIEU-BELMONT

04 77 30 00 00
04 77 30 00 01

RUE DE LA VALLÉE 100
42100 CHARLIEU-BELMONT

Il rappelle que le CRTE constitue le document stratégique dans lequel le territoire fixe ses objectifs en matière de transition écologique et de développement durable. Il précise que ce document recense également les projets portés par la communauté de communes et les communes, lesquels peuvent ensuite être identifiés comme prioritaires dans le cadre de la recherche de financements, notamment au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Il estime que la fusion de ces deux démarches permettra de gagner en cohérence et en lisibilité, la conduite parallèle de deux documents stratégiques poursuivant des objectifs proches présentant un intérêt limité.

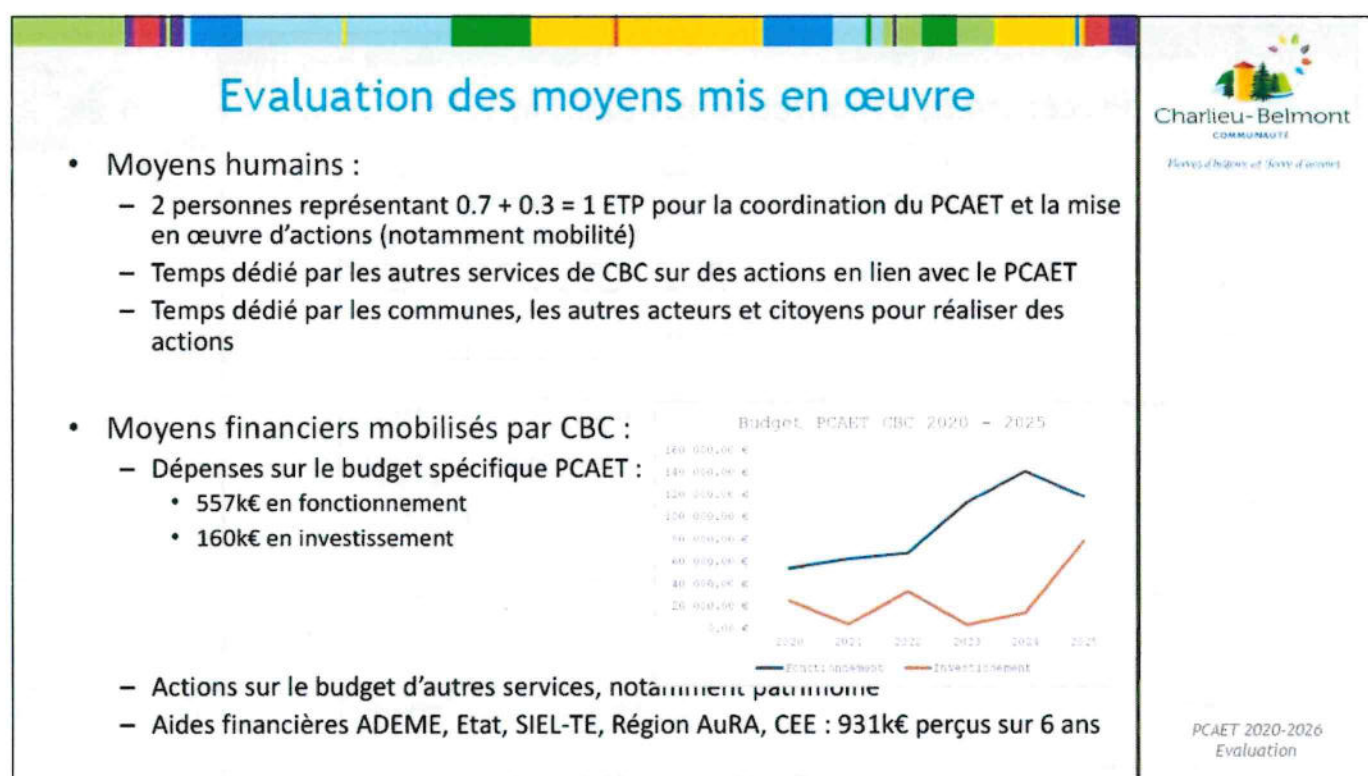
S'agissant des priorités à venir, il rappelle sa volonté de faire du Plan Climat une démarche transversale. Il indique que l'adaptation au changement climatique constituera l'axe prioritaire des prochaines années, en particulier au travers de la gestion de la ressource en eau. À ce titre, il évoque la démarche « Eau Défi », portée par le syndicat de rivière, dans laquelle la communauté de communes est pleinement impliquée.

Enfin, il précise que la prochaine conférence des maires, organisée au début du mois de juillet, sera consacrée à la présentation de cette démarche aux nouveaux élus, afin de leur exposer les travaux menés au cours des trois dernières années. Il ajoute que plusieurs actions issues de cette démarche seront directement mises en œuvre par les services de Charlieu-Belmont Communauté, notamment par le service en charge de l'eau potable et indique que la réduction des consommations d'énergie constituera un objectif prioritaire, tant pour les bâtiments publics que pour les logements des habitants. Il souligne la nécessité de poursuivre les actions engagées afin de diminuer les consommations énergétiques du patrimoine public et d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation, notamment au travers des dispositifs dédiés à l'habitat et d'éventuelles aides financières complémentaires qui pourraient être mises en place par la communauté de communes.

Il précise également que la réflexion sur le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre. Il estime toutefois que les possibilités offertes par le territoire demeurent relativement limitées, les principales perspectives de développement concernant essentiellement la géothermie et le photovoltaïque.

Monsieur le Président indique que l'accompagnement du monde agricole constituera également une priorité afin de favoriser l'adaptation des pratiques agricoles aux évolutions climatiques. Il précise que cette réflexion s'inscrira notamment dans le cadre de la démarche « Eau Défi », tout en soulignant la nécessité de travailler en partenariat avec les représentants de la profession agricole. Il estime que les modes de production devront évoluer pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques.

Il ajoute que les communes devront également intégrer ces enjeux dans l'aménagement de leurs espaces publics. Il estime qu'il est désormais nécessaire de repenser les pratiques d'aménagement en limitant l'imperméabilisation des sols, en développant davantage la végétalisation et, lorsque cela est possible, en désimperméabilisant certains espaces existants. Selon lui, ces aménagements permettront à la fois de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et d'améliorer le confort des habitants lors des épisodes de fortes chaleurs.



Enfin, il rappelle les moyens humains mobilisés pour la mise en œuvre du Plan Climat. Il précise que deux agents assurent cette mission, représentant ensemble un équivalent temps plein. Il indique que ces agents ont notamment porté les actions relatives à la mobilité au cours du précédent mandat et qu'ils interviendront sur de nouvelles priorités durant le mandat en cours. Il souligne également que d'autres services de la communauté de communes ainsi que les communes contribuent à la mise en œuvre du Plan Climat, notamment à travers les investissements consacrés au développement du photovoltaïque et à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

M. Guillaume DESCIVE souligne que certaines actions importantes menées dans le cadre de la transition écologique, notamment celles relatives à la gestion des déchets, ne sont pas directement mises en évidence. Il rappelle les résultats obtenus en matière de réduction des déchets ménagers, qui témoignent selon lui de l'efficacité des actions engagées, tout en précisant que des progrès restent encore à accomplir.

Il estime que l'ensemble du service Déchets doit pleinement s'inscrire dans la démarche du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), ce qui était déjà le cas dans les faits, même si cette contribution n'apparaît pas toujours clairement dans les documents de présentation. Il considère que cette transversalité explique également pourquoi il n'était plus forcément pertinent de maintenir une vice-présidence spécifiquement dédiée au PCAET.

Il revient ensuite sur la méthode de travail retenue lors de l'élaboration du Plan Climat et indique que le choix a été fait de construire la démarche à partir des projets réellement portés par le territoire, puis de les rattacher ensuite aux différentes fiches d'actions du PCAET, plutôt que de concevoir des actions uniquement pour répondre au contenu des fiches. Il reconnaît que cette approche a rendu le travail plus complexe sur le plan administratif, mais estime qu'elle a permis de développer des actions plus concrètes et plus efficaces. Enfin, il considère que la fusion envisagée entre le PCAET et le CRTE permettra de simplifier le pilotage des politiques publiques, tout en générant un gain de temps et d'efficacité, tant pour les services que pour les élus.

Pour conclure, Monsieur le Président présente le calendrier de la révision du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et indique que cette présentation a pour objectif d'informer les élus des prochaines étapes de la démarche.

Procédure de renouvellement du PCAET		
ETAPES ELABORATION PCAET 2027-2032	Contenu exact attendu	date
Délibération d'intention	Déclaration d'intention Motivations, périmètre et grandes étapes À transmettre à la DRI	juin 26
Actualisation du diagnostic	Diagnostic territorial général et environnemental (ES) + Diagnostic de vulnérabilité	oct 26
Concertation et mobilisation des acteurs	À définir : pas de consignes particulières	
Définition de la stratégie et des objectifs	Objectifs stratégiques en termes de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 et 2050, stockage carbone, consommation d'énergie, ENR, plans d'adaptation au CL	fév 2026
Programme d'actions	Fiches action. Chaque FA sur 1 à 2 pages, 1 budget, 1 pilote, 1 planning, des indicateurs	Printemps 2027
Évaluation Environnementale Stratégique	Présentation de l'articulation du PCAET avec les autres docs de planification État initial de l'environnement (caractéristiques environnementales du territoire et principaux enjeux) Effets notables du PCAET sur la santé humaine (lien CLS), la population, la faune, la flore, le patrimoine, l'air, les paysages... Présentation des mesures prises pour Éviter, réduire, Compenser	Printemps 2027
Résumé non technique	Doc de communication simple qui résume les enjeux et actions	Printemps 2027
Dépôt sur la plateforme dédiée	Dossier PCAET complet : diagnostic, stratégie, programme d'actions, ES, résumé non technique, éléments relatifs à la procédure de concertation, modalités de suivi et d'évaluation de la démarche	juin 27
Délai d'instruction	3 mois à partir de l'AR du dossier complet (avis de la Mission régionale de l'Autorité Environnementale, l'État et la Région)	



PCAET 2020-2026
Évaluation

Il précise qu'une délibération sera soumise au conseil communautaire dès le mois suivant afin de formaliser l'engagement de la collectivité dans un nouveau programme d'actions pour les années à venir.

Il indique ensuite que le diagnostic territorial devra être actualisé.

Il souhaite que ce travail puisse être réalisé en interne afin de limiter le recours à un bureau d'études, estimant que de nombreuses données sont déjà disponibles, notamment dans les travaux réalisés dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Il considère que cette démarche permettra de maîtriser les dépenses publiques et de concentrer les moyens disponibles sur la définition et la mise en œuvre des actions prioritaires.



Monsieur le Président précise que le nouveau programme d'actions devrait être finalisé au printemps suivant et rappelle que les priorités porteront principalement sur l'adaptation du territoire au changement climatique, avec une attention particulière accordée à la gestion de la ressource en eau, en lien avec la démarche « Eau Défi ».

Les fiches actions correspondantes auront ensuite vocation à être validées par le conseil communautaire à l'automne, afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de la démarche.

Il est précisé que la démarche « Eau Défi » associe également les collectivités du Brionnais, membres du syndicat.

M. Jean Luc MATRAY informe l'assemblée que l'exposition consacrée à cette démarche est actuellement présentée dans les locaux de Belmont de la Loire et qu'une présentation animée par Mme. Céline DECHAVANNE est organisée vendredi 19 juin à 18 heures afin d'exposer les réflexions engagées. Les élus sont invités à y participer.

Monsieur le Président salue cette initiative et indique qu'il pourrait être envisagé de faire circuler cette exposition dans les différentes communes du territoire afin de mieux faire connaître la démarche et de sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux aux enjeux liés à la gestion de la ressource en eau et à l'adaptation au changement climatique.

ADMINISTRATION GENERALE

- Règlement intérieur de Charlieu Belmont Communauté

Le règlement intérieur est obligatoire dans toutes les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles. Il doit être institué dans les six mois qui suivent l'installation de l'assemblée. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau. Son contenu est déterminé par l'assemblée délibérante, qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Certaines dispositions sont obligatoires, telles les conditions du débat d'orientation budgétaire, la fréquence et la présentation des questions orales et les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Le règlement intérieur 2026 traite de l'ensemble des organismes composés d'élus locaux en lien avec le fonctionnement du conseil communautaire (comités consultatifs, groupes de travail, groupes projet, la commission d'appel d'offres, les commissions MAPA, la commission locale d'évaluation des charges transférées, le conseil de développement le cas échéant, la conférence des Maires) et du fonctionnement du conseil lui-même.

Le projet est transmis à chacun des conseillers communautaires en annexe à la note.

Proposition : Adoption du règlement intérieur ci annexé à la présente note

Pour : 40

Contre :0

Abstention :0

DELIB2026-144

- Partage d'information sur les compositions des syndicats intercommunaux

- Syndicat scot Roannais :

NOM	PRENOM	MANDAT SCOT	EPCI
DAVAL	Hervé	Président	Roannais Agglomération
LABOURE	Charles	1er Vice-Président	CC Pays d'Urfé
CROZET	Yves	2ème Vice-Président	Charlieu Belmont
ROFFAT	Hubert	3ème Vice-Président	COPLER
GOFFOZ	Alain	4ème Vice-Président	CC Vals d'Aix et Isable
BOST	Romain	Membre du bureau	Roannais Agglomération
CROUZIER	Marie	Membre du bureau	Roannais Agglomération
GEAY	Dominique	Membre du bureau	COPLER
MARCELLIN	Muriel	Membre du bureau	Roannais Agglomération
MATRAY	Jean-Luc	Membre du bureau	Charlieu Belmont
PALAIS	Yann	Membre du bureau	Roannais Agglomération
TRONCY	Jacques	Membre du bureau	Roannais Agglomération
AYADENE	Farida	Titulaire	Roannais Agglomération
BERNE	Anna	Titulaire	Roannais Agglomération
CHAUX	Michel	Titulaire	CC Pays d'Urfé
CHERVIN	Jean-Luc	Titulaire	Roannais Agglomération
COQUARD	Romain	Titulaire	COPLER
DEVEDEUX	Pierre	Titulaire	Roannais Agglomération
LACROIX	Jérémie	Titulaire	Charlieu Belmont
MARDEUIL	Jean-Luc	Titulaire	Roannais Agglomération
PEYRON	Eric	Titulaire	Roannais Agglomération
PONCET	Paul	Titulaire	Charlieu Belmont
RAYMOND	Jean Claude	Titulaire	CC Vals d'Aix et Isable
CHENAUD	Fabrice	Suppléant	Charlieu Belmont
FOREST	Jean-Michel	Suppléant	CC Vals d'Aix et Isable
LAIADI	Ben Abdellah	Suppléant	COPLER
NICOLIN	Yves	Suppléant	Roannais Agglomération
PEURIERE	Jean-Hervé	Suppléant	CC Pays d'Urfé

- Syndicat SYMISOA

Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne				
titulaire	Monsieur	DEJOUX	Fabrice	Vice-président
titulaire	Monsieur	FRUCTUS	Rémy	
titulaire	Monsieur	AZNAR	Jean-Denis	
titulaire	Monsieur	VIOLET	Benoît	
suppléant	Monsieur	LABROSSE	Pascal	
suppléant	Monsieur	PIGNON	Jean-Pierre	
suppléant	Monsieur	FEIGNIER	Jean-Paul	
suppléant	Madame	ORELLI	Christelle	

Charlieu Belmont Communauté

titulaire	Monsieur	VALORGE	René	Président
titulaire	Monsieur	PALLUET	Dominique	
titulaire	Monsieur	PAVET	Patrice	
titulaire	Monsieur	VIODRIN	Jérôme	
titulaire	Monsieur	SIMOND	Gérard	
suppléant	Monsieur	LAMARQUE	Michel	
suppléant	Monsieur	DUBESSAY	Richard	
suppléant	Monsieur	LOMBARD	Hervé	
suppléant	Madame	GASDON	Christine	
suppléant	Madame	LEBEAU	Colette	

Communauté de Communes de Semur en Brionnais

titulaire	Monsieur	VERNAY	Charles	Membre du bureau
titulaire	Monsieur	MALLAT	Christophe	
suppléant	Monsieur	PATTEEUW	Bernard	
suppléant	Madame	PELIN	Maryse	

Communauté de Communes Saône Beaujolais

titulaire	Monsieur	AUFRANT	Patrice	Membre du bureau
titulaire	Monsieur	MOREY	Jean-Michel	
suppléant	Madame	TERNISIEN	Sylviane	
suppléant	Madame	BRIDAY	Nicole	

Communauté de Communes de Marcigny

titulaire	Madame	GOUDARD	Sophie	Membre du bureau
titulaire	Monsieur	DUPUY	Eric	
suppléant	Monsieur	PERRAT	Franck	
suppléant	Monsieur	PONCET	Louis	

- Syndicat Roannaise de l'eau

Daniel FRÉCHET,	Président	Elu Roannais Agglomération
Aldo MARCUCCILLI,	1er Vice-président délégué aux moyens généraux	Elu Roannais Agglomération
Lucien MURZI,	2ème Vice-président délégué à l'exploitation et services à l'utilisateur	Elu Roannais Agglomération
Philippe CHATRE,	3ème Vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Elu Roannais Agglomération

Pierre DEVEDEUX,	4ème Vice-président délégué aux stratégies patrimoniales	Elu Roannais Agglomération
Laurent BELUZE,	délégué titulaire	Elu Roannais Agglomération
Laurette COLOMBET,	déléguée titulaire	Elue Roannais Agglomération
Marie CROUZIER,	déléguée titulaire	Elue Roannais Agglomération
David DOZANCE,	délégué titulaire	Elu Roannais Agglomération
Jacky GENESTE,	délégué titulaire	Elu Roannais Agglomération
Jean-Luc REYNARD	délégué titulaire	Elu Roannais Agglomération
Elisabeth PLAGNAL,	déléguée titulaire	Elu Communauté Ouest Rhodanien
Thierry THOLIN,	délégué titulaire	Elu Communauté Ouest Rhodanien
Éric BECOT,	délégué titulaire	Elu Communauté Ouest Rhodanien
Timothée CRIONAY,	délégué titulaire	Elu COPLER
Romain COQUARD,	délégué titulaire	Elu COPLER
Jean FAYOLLE,	délégué titulaire	Elu Charlieu Belmont Communauté
Alain GOFFOZ,	délégué titulaire	Elu CC Val d'Aix et Isable
Stéphanie FAYARD,	déléguée titulaire	Elue Loire Forez Agglomération
Charles LABOURE,	délégué titulaire	Elu CC Pays d'Urfé
Dominique RORY,	délégué titulaire	Elu CC Forez Est
Sophie GOUDARD,	déléguée titulaire	Elue CC Marcigny
Isabelle DUGELET,	déléguée suppléante	Elue Charlieu Belmont Communauté
Pascal LELEU,	délégué suppléant	Elu CC Val d'Aix et Isable
Alban FONTENILLE,	délégué suppléant	Elu Loire Forez Agglomération
Didier PONCET,	délégué suppléant	Elu CC Pays d'Urfé
Jean-François RASCLE,	délégué suppléant	Elu CC Forez Est
Murielle GROS, déléguée	déléguée suppléante	Elue CC Marcigny

- 
- Syndicat intercommunal des eaux vallée du Sornin SIEVS

Présidente : Madame LAGOUTTE Isabelle,
1^{er} vice-président : M. BASSEUIL Roland,
2^{ème} vice-présidente : Mme DEHAVANNE Céline.

- Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire

1- Président

Olivier JOLY, maire de Saint-Just-Saint-Rambert

2- Vice-Présidents

David KAUFFER, maire de Saint-Romain-les-Atheux

Pierre RIBOULET, conseiller municipal à la Ville de Roanne

Emmanuel OULION, adjoint au maire à Marclopt

Gilles GRECO, maire-adjoint à Saint-Chamond

Julien ROLLET, conseiller municipal délégué à La Pacaudière

Robert REGEFFE, maire à Boën-sur-Lignon

Marie-José MAKAREINIS, adjointe au maire à Châteauneuf

Bertrand DAVAL, adjoint au maire à Vêtr-sur-Anzon

AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Issus de la liste Pour un Territoire d'énergie à l'écoute
et au service des communes :

Christophe COLLET, SIVOM Les Varennes

Bernard COLOMBAT, adjoint au maire à Ambierle

Florence DOSSON, adjointe au maire à Cleppé

Robin FORISSER, adjoint au maire à Saint-Médard-en-Forez

Corinne LAVAL, conseillère municipale déléguée à Villars

Damien LEFORT, adjoint au maire à Rive-de-Gier

Thierry MISSONNIER, maire de Lérigneux

Frédéric NOEL, conseiller municipal à Ouches

Nicole PARDON, maire de Sainte-Agathe-la-Bouteresse

David PERRIN, maire de Saint-Maurice-en-Gourgois

Gilbert VASSELON, adjoint au maire au Chambon-Feugerolles

Issus de la liste L'avenir, ensemble !

Thierry GOUBY, maire de Marcilly-le-Châtel

Patricia CHAUVE, conseillère déléguée à Bard

Yannick PETERSEN, conseiller délégué à Neulise

Emmanuelle BARLERIN, maire à Saint-Just-en-Chevalet

Jérôme PIGERON, maire à Essertines-en-Donzy

MEMBRES DE DROIT TITULAIRES :

Séverine REYNAUD, Vice-Présidente au Département de la Loire

Jean-Louis CASSE, Vice-Président au à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCML)

Christian SEUX, Président à la Communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP)

Pascal LELEU, Vice-Président à la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI)

Didier PONCET, Vice-Président à la Communauté de communes du Pays d'Urfé (CCPU)

Valérie PEYSSELON, Vice-Présidente à la Communauté de communes du Pilat Rhodanien (CCPR)

Sylvain DARDOUILLER, Vice-Président à la Communauté de communes de Forez-Est (CCFE)

Hubert ROFFAT, Président de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER)

Alain AUBRET, Vice-Président à Charlieu-Belmont Communauté

Serge GRANJON, Vice-Président à Loire Forez agglomération (LFa)

Hervé DAVAL, Vice-Président à Roannais Agglomération

David FARA, Vice-Président à Saint-Étienne Métropole (SEM)

COHESION SOCIALE ENFANCE JEUNESSE

Mme Florence LEBLANC, vice-présidente à la cohésion sociale et aux services aux familles, rappelle en préambule à la présentation de l'avenant n° 5, que la communauté de communes exerce les compétences « Petite enfance » et « Enfance-Jeunesse ».

Elle précise que les structures bénéficiant d'un financement de la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre de la prestation de service doivent également être financées par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent, ce qui est le cas de la communauté de communes.

Elle indique que les modalités de financement des structures varient selon leur mode de gestion. À cette fin, des conventions d'objectifs et de financement ont été conclues avec l'ensemble des structures du territoire afin de définir les engagements et les obligations respectifs des différentes parties.

- Avenant n°5 à la convention 2022-2025 avec l'association les enfants d'abord

En 2022, la collectivité a renouvelé la convention de mandatement avec l'association Les Enfants d'Abord, pour la Micro-crèche de Vougy et la Petite crèche de Charlieu.

Cette convention prévoit le versement de subventions encadré par certaines obligations.

Ainsi, l'article 7 « LA COMPENSATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC » prévoit notamment que le financement public prend en compte un excédent de gestion annuel raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 5% du total des dépenses de l'action effectivement supportée dans le cadre de la mission de mandatement.

Il s'avère que sur l'année 2025, la Petite crèche de Charlieu et la Micro-crèche de Vougy ont eu un excédent d'exercice supérieur à 5% du total des dépenses de l'action.

Structure	Subvention 2025 prévue	Montant des acomptes versés	Dépenses de fonctionnement de l'exercice	Excédent raisonnable pris en compte	Excédent réalisé	Excédent au-delà de l'excédent raisonnable
Petite-crèche Charlieu	65 675,00 € (Voir avenant n°2 validé en conseil du 21/09/2023 pour augmentation de la subvention de 10 000,00 €)	59 107,50€ (dont 5 635,60€ de report de l'exercice 2024 en raison d'un excédent)	394 365,36€	394 365,36€ x 5% soit 19 718,27€	49 815,80€	49 815,80€ - 19 718,27€ = 30 097,53€

Proposition :

- Ne pas verser le solde
- Demander à la Petite-crèche un report de 30 097,53€ sur le budget 2026
- Arrêter la subvention 2025 au montant de 29 009,97€ (soit 59 107,50€ - 30 097,53€)

Micro-crèche Vougy	39 075,00 €	35 167,50 € <i>(dont 4 115,26€ de report de l'exercice 2024 en raison d'un excédent)</i>	214 334,11€	214 334,11€ x 5% soit 10 716,71€	17 171,91€	17 171,91€ -10 716,71€ = 6 455,20€
---------------------------	--------------------	---	-------------	--	-------------------	--

Proposition :

- Ne pas verser le solde
- Demander à la Micro-crèche un report de **6 455,20€** sur le budget 2026
- Arrêter la subvention 2025 au montant de **28 712,30€** (soit 35 167,50€ - 6455.20€)

Proposition : valider et autoriser M. le Président à signer l'avenant n°5 à la convention 2022-2025 rédigé comme suit :

ARTICLE 7 : LA COMPENSATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC

Les montants de la compensation de service public

Pour l'année 2025, la Communauté de Communes a versé une contribution financière de 59 107,50€ dont 5 635,60€ déjà versé sur l'exercice 2024, pour la structure de Charlieu. Le Conseil Communautaire, en assemblée du 18 juin 2026, a décidé de ne pas verser le solde de la subvention pour l'année 2025 et a demandé que l'excédent de bénéfice, soit 30 097,53€ soit reporté sur l'exercice 2026, au vu du compte de résultats. La participation financière de la collectivité est donc définitivement arrêtée à hauteur de 29 009,97€, pour l'année 2026, pour la structure de Charlieu.

Pour l'année 2025, la Communauté de Communes a versé une contribution financière de 35 167,50€ pour la structure de Vougy. Le Conseil Communautaire, en assemblée du 18 juin 2026 a décidé de ne pas verser le solde de la subvention pour l'année 2025 et a demandé que l'excédent de bénéfice, soit 6 455,20€ soit reporté sur l'exercice 2026, au vu du compte de résultats. La participation financière de la collectivité est donc définitivement arrêtée à hauteur de 28 712,30€, pour l'année 2025, pour la structure de Vougy.

Le reste de l'article 7 est inchangé.

Fait en 2 exemplaires originaux à Charlieu, le 19 juin 2026.

Pour :40

Contre :0

Abstention : 0

DELIB2026-145

- Convention 2026 avec l'Espace de Vie Sociale la Maisonnée

En février 2026, la Caisse d'Allocations Familiales a renouvelé pour un an l'agrément « Espace de Vie Sociale » (EVS) de La Maisonnée de Belmont. Ce renouvellement est conditionné à l'élaboration d'un nouveau projet social d'ici le 30 juin 2026 et à une relance effective de l'activité, aujourd'hui insuffisante au regard des attendus d'un EVS.

Depuis plusieurs années, la structure rencontre des difficultés importantes :

- Manque de bénévoles limitant les actions, et le développement
- Isolement de la coordinatrice (présente deux jours par semaine) et tensions internes anciennes ayant freiné la mise en œuvre du projet social.

En 2025, les financeurs ont constaté que La maisonnée ne répondait plus aux critères de la CAF et ont souligné la nécessité de revoir son organisation.



Un accompagnement renforcé a été engagé par la fédération ADMR début 2025, avec l'arrivée d'une nouvelle responsable de service. Le diagnostic mené a mis en évidence des dysfonctionnements internes, mais également le potentiel du groupe RécréaEve et Adam en matière de mobilisation et d'animation. Sur cette base, une restructuration de l'EVS autour de ce groupe a été actée début 2026. Elle tient compte notamment du départ de la coordinatrice actuelle au 30 juin 2026, de la co-construction d'un nouveau projet social avec les bénévoles du groupe et les usagers, et du recrutement d'un(e) nouveau(elle) coordinateur(trice).

Une réunion avec les partenaires de l'EVS s'est tenue fin avril afin de partager les premières orientations du futur projet social, la place de l'EVS sur les communes du canton de Belmont et son inscription à l'échelle du territoire de Charlieu Belmont. Les bénévoles du groupe d'animation se montrent mobilisés et porteurs de nombreuses propositions. Un changement de nom de l'EVS est également envisagé.

Les partenaires ont toutefois rappelé plusieurs points de vigilance :

- Veiller à la complémentarité avec le tissu associatif local, afin d'éviter toute concurrence ou redondance d'activités.
- Respecter la vocation d'un EVS, qui repose sur la co-construction avec les habitants, et non sur une simple offre d'activités.
- Favoriser l'ouverture du groupe d'activités et son inscription dans des dynamiques partenariales existantes, notamment autour de la parentalité, qui constituera un axe fort du futur projet social.

Le contexte reste toutefois fragile, et l'accompagnement des bénévoles du groupe RécréaEve et Adam par la fédération apparaît indispensable pour sécuriser la transition et l'avenir à court terme.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs et de financement pour 2026 a été proposée au bureau et est soumise au conseil communautaire, prévoyant un soutien de 1 500 € (montant et modalités de versement identique aux autres EVS du territoire). En cas de validation, la CAF engagera la procédure de signature électronique, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Le projet de convention est joint à la présente note.

Proposition : valider le projet de convention 2026 avec l'espace de vie sociale de l'ADMR la Maisonnée, la caisse d'allocations familiales et la Mairie de Belmont de la Loire, fixer le montant d'aide pour 2026 à hauteur de 1500 €.

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

DELIB2026-146

ECONOMIE

- Vente d'une parcelle sur la zone de St Denis de Cabanne

Madame et Monsieur CLEMENTE souhaitent acquérir la parcelle A 1139 (voir plan ci-dessous). Ils sont actuellement propriétaires de la parcelle A 1138 via une SCI (SCI JOMAX) et de la parcelle A 1246 via une SCI (SCI CLEMENTE IMMOBILIER). Ils ont une activité de transport et depuis quelques mois, ils développent une nouvelle activité : transports spéciaux (convoi exceptionnel notamment) Ils ont acheté du matériel supplémentaire.



C'est dans ce cadre que Madame et Monsieur CLEMENTE souhaitent acquérir cette parcelle. La parcelle a pour surface totale 1 496 m².

La parcelle A1139 est accessible depuis une voie interdite aux 3,5 tonnes. C'est un terrain plutôt enclavé avec un zonage mixte :

- 933 m² est en zone Ui
- 563 m² est en zone naturelle et forestière
- 252 m² est en secteur humide

En 2016, par délibération n°2016/n°016, les élus du Conseil Communautaire ont fixé le prix de cette parcelle à 11,50 € HT / m².

Le service des domaines a été saisi le 11 mai 2026, et le rapport sur la valeur vénale a été réalisé le 29 mai 2026. L'avis est conforme au prix fixé par délibération de 2016.

Proposition : approuver la vente de la parcelle A 1139 pour une superficie d'environ 1 500 m², parcelle située sur la zone des Pierres Jaunes à St Denis de Cabanne pour le projet de Madame et Monsieur CLEMENTE, fixer le prix de vente à 11,50 € HT / m², dire que l'acquisition de la parcelle se fera par le biais d'une SCI, dire que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités, interdire au preneur toute mutation du bien pendant une durée de 10 ans sans accord

préalable de la Communauté de Communes, dire que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur et autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

DELIB2026-147

- Aide à l'implantation sur la zone de St Denis de Cabanne

Par délibération en date du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une aide forfaitaire de 1 200 € par entreprise permettant de couvrir les frais de raccordement à la fibre optique pour les constructions neuves sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, St Nizier sous Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Briennon, St Denis de Cabanne, Belmont de la Loire et Cuinzier.

Cette aide sera versée sur présentation d'une facture acquittée par le porteur de projet. Il est également précisé que, dans le cas où l'entreprise aurait à supporter des frais plus importants de par la caractéristique des branchements, le montant de l'aide ne sera pas augmenté et la différence sera à la charge de l'entreprise. Cette aide est assujettie à la réglementation des minimis.

En septembre 2022, le bornage a été réalisé pour délimiter la parcelle pour l'installation du projet de Madame Camille PORRET-BLANC, projet de cabinet vétérinaire.



Le cabinet vétérinaire a depuis ouvert ses portes. Ainsi, Madame PORRET-BLANC, gérante de la SELARL Vet Des Pierres Jaunes, a sollicité Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide fibre à hauteur de 1 200 €, en nous faisant parvenir une facture acquittée d'un montant de 1 384 €.

Proposition : approuver l'attribution de l'aide au raccordement fibre au profit de la SELARL VET DES PIERRES JAUNES à hauteur de 1 200 €, et dire que la dépense est prévue au budget principal en investissement

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

DELIB2026-148

Monsieur le Président souligne que Mme PORRET-BLANC a fait le choix de s'installer sur le territoire afin de répondre à un besoin du monde agricole. Il rappelle qu'elle est issue du cabinet vétérinaire de Saint-Nizier-sous-Charlieu, lequel n'assurait plus le suivi des élevages bovins et se consacrait exclusivement aux animaux de compagnie.

Il indique que son installation à Saint-Denis-de-Cabanne s'explique également par la présence d'un confrère à Pouilly-sous-Charlieu, ce qui rendait cette localisation cohérente au regard des besoins du territoire.



EAU POTABLE

- Procédure de déclaration d'utilité publique en vue de la protection de captage d'eau sur la commune de Belmont de la Loire

Contexte :

Au cours des dernières années, la commune de Belmont de la Loire a dû avoir recours à des approvisionnements extérieurs en eau potable, notamment de 150 m3 en septembre 2019 et 900 m3 en septembre 2020 afin de répondre à la demande croissante de ses abonnés. Elle a donc souhaité renforcer son réseau par un nouveau captage situé à proximité du captage actuel de Fontany.

Afin de régulariser l'utilisation de ce nouveau captage d'eau potable, dit Fontany n°2, pour la consommation humaine au titre du code de la santé publique, la commune a donc missionné le bureau d'études CPGFHORIZON pour réaliser l'étude hydrogéologique préalable à l'avis d'un hydrogéologue agréé. Suite à cette étude réalisée en 2023, il s'est avéré que cette ressource est insuffisante pour subvenir aux besoins de la commune.

Suite à cela, une recherche de nouvelles ressources sur le secteur de la commune a donc été lancée par la collectivité et est assurée par CPGF-HORIZON.

Une ressource potentielle a pu être identifiée sur le secteur de Doris / Goutte sourde, au Sud du bourg de Belmont. Des investigations complémentaires ont été effectuées afin de confirmer ce potentiel, avec notamment la réalisation d'un forage, de tests de pompage et un prélèvement qualité (novembre 2024). La synthèse de cette dernière étude est jointe à la note explicative.

CONSIDERANT la prise de compétence de l'alimentation en eau potable de Charlieu-Belmont communauté à partir du 1er janvier 2026,

CONSIDERANT les démarches engagées par la commune de Belmont de la Loire de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune (délibérations 2023-339, 2024-416, 2025- 501,2025-570), Charlieu-Belmont Communauté doit pouvoir faire face, dans des conditions satisfaisantes, aux besoins en eau destinée à la consommation humaine de la population et préserver la qualité de ces eaux, Et ainsi prendre les mesures de protection préconisées par l'hydrogéologue agréé dans ses avis et qui sont de nature à protéger la ressource en eau,

Pour ce faire d'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des captages est indispensable pour :

- autoriser la dérivation des eaux,
- acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
- grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Il est rappelé que la commune peut bénéficier de l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, tant au niveau de la phase administrative, qu'au niveau de la phase ultérieure d'acquisition foncière et de matérialisation des périmètres sur le terrain.

Proposition : SOLLICITER

o l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation des installations de captage et d'établissement des périmètres de protection autour des captages suivants :

- Goutte-Sourde
- Fontany 2

o l'autorisation de dériver les eaux,

o l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée par ces ouvrages en vue de la consommation humaine.

PRENDRE L'ENGAGEMENT

- o de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages jusqu'à la déclaration d'utilité publique et l'enregistrement par la conservation aux hypothèques des servitudes nécessaires à la mise en conformité des dits périmètres,
- o d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
- o d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés à acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate voire rapprochée, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres.

SOLLICITER le concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental, tant au niveau de la phase administrative qu'au niveau de la phase ultérieure d'acquisition foncière et de la matérialisation des périmètres sur le terrain.

DONNER POUVOIR à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'opération.

Pour :40

Contre :0

Abstention :0

DELIB2026-149

M. Jean-Luc MATRAY indique que les travaux relatifs au nouveau captage sont désormais réalisés.

Il précise que le forage a été effectué, que le raccordement électrique a été réalisé en limite de propriété et que les analyses ont confirmé la bonne qualité de l'eau. Il ajoute que le forage présente un rendement estimé à environ 90 m³ par jour, ce qui devrait permettre de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable du secteur.

Il explique toutefois que le projet se heurte désormais à une difficulté foncière. Bien que le propriétaire ait autorisé la réalisation du forage, les négociations engagées pour l'acquisition du terrain n'ont pas abouti. Il indique que ce dernier se montre particulièrement réticent, ce qui pourrait conduire la collectivité à engager une procédure d'expropriation afin de permettre l'aboutissement du projet.

Il précise que cette situation n'aura pas de conséquence particulière pour la communauté de communes, mais qu'elle risque de retarder la mise en service du captage. Il rappelle que la déclaration d'utilité publique prévoit un périmètre de protection immédiate d'environ 100 m² autour du forage, alors que les discussions avaient initialement porté sur l'acquisition de l'ensemble de la parcelle, d'une superficie d'environ 2700 m². Enfin, il souligne que l'ensemble des autres éléments techniques du projet est prêt : le raccordement à la station de traitement est prévu, les canalisations sont disponibles et les travaux peuvent être achevés dès que la question foncière sera réglée. Selon lui, le seul obstacle restant est désormais l'accord du propriétaire.

Monsieur le Président indique que la communauté de communes privilégie une acquisition du terrain par voie amiable et exprime le souhait qu'un accord puisse être trouvé avec le propriétaire.

Il rappelle toutefois que, si cette démarche n'aboutissait pas, le caractère d'utilité publique du projet permettrait de poursuivre la procédure afin de garantir la sécurisation de la ressource en eau potable.

Il souligne enfin que la réalisation de ce nouveau captage, associée aux travaux engagés sur les drainages des sources existantes, devrait permettre de renforcer durablement l'alimentation en eau du secteur et d'éviter, à l'avenir, le recours à des approvisionnements par camions-citernes, comme cela avait été nécessaire en 2022.

DIVERS

- Avenant au groupement d'achat de l'énergie avec le SIEL

Charlieu Belmont Communauté est d'ores et déjà adhérente au groupement d'achat d'énergie du SIEL pour l'électricité le gaz et bois énergie. Le groupement c'est :

- 400 membres sont au sein du groupement d'achat d'électricité pour près de 12 500 points de livraisons et 120 GWh.
- 153 membres sont dans le groupement d'achat de gaz pour plus de 1 500 points de livraisons et 108 GWh.
- 32 membres sont dans le groupement d'achat de bois-énergie (granulés) pour 36 chaufferies et 680 tonnes.

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire lance un groupement de « Flexibilité – Services aux réseaux », via le principe de l'effacement électrique. L'effacement électrique consiste à décaler ses consommations pour soulager le réseau. Le groupement a pour objectif de rassembler des bâtiments (ayant un potentiel d'effacement) de différents adhérents, afin de valoriser une capacité d'effacement auprès de RTE via un prestataire appelé « agrégateur ».

2 objectifs :

Participer à l'équilibre du réseau de manière vertueuse grâce aux bâtiments publics

Obtenir une rémunération.

Proposition de délibération transmise par le SIEL :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que Charlieu Belmont Communauté adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.

CONSIDERANT que Charlieu Belmont Communauté participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de Charlieu Belmont Communauté,

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

APPROUVE l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées

AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

DELIB2026-150



M. Henri GROSDENIS, vice-président aux déchets ménagers informe l'assemblée d'une évolution concernant la collecte des textiles sur le territoire.

Il indique que les colonnes de collecte des vêtements gérées par l'organisme Le Relais ne sont plus vidées depuis la dénonciation de la convention qui liait l'opérateur à la collectivité.

Il précise que cette situation est déjà effective sur une partie du territoire, même si certaines colonnes situées en déchèterie, notamment à Pouilly-sous-Charlieu, continue d'être ponctuellement collectées.

Il rappelle que le dispositif permettait jusqu'à présent une collecte gratuite des textiles sur l'ensemble des communes, avec une gestion centralisée par un prestataire basé à Chalon-sur-Saône. Il souligne que le contexte général du recyclage textile est aujourd'hui difficile et que la rupture du service intervient dans ce cadre.

Il indique que la communauté de communes collecte environ 100 tonnes de textiles par an, ce qui représente un volume significatif. À court terme, en l'absence de solution de remplacement, les textiles devront être dirigés vers les déchèteries et orientés vers l'enfouissement.

Il précise que des contacts sont en cours avec deux autres structures associatives susceptibles de reprendre la collecte des colonnes. Il assure que les élus seront tenus informés de l'avancement de ces discussions et invite les communes à relayer l'information auprès des usagers afin de prévenir toute incompréhension liée au non-vidage des colonnes.

Monsieur le Président conclut en annonçant l'inauguration du nouveau bâtiment du centre administratif qui se tiendra le 10 juillet prochain sur site.

Il précise que cet équipement a été financé principalement par l'État et par la communauté de communes, et souligne l'importance de remercier l'ensemble des financeurs. Il indique que les conseillers communautaires actuels ainsi que ceux du mandat précédent seront invités à cette inauguration, le projet ayant été porté dès le précédent mandat. Il mentionne également la présence de M. le Sous-Préfet.

Monsieur le Président propose, en amont de l'inauguration, un temps d'ouverture des services de la communauté de communes à partir de 14 heures et précise que plusieurs services seront présents dans la salle afin de présenter leurs missions et d'échanger avec les élus ainsi que, le cas échéant, avec les conseillers municipaux. L'objectif étant de favoriser la rencontre entre les agents et les élus, et de permettre une meilleure identification des services et de leurs missions.

Il souligne que cette organisation vise à rendre plus lisible le fonctionnement de la collectivité et à faciliter la compréhension de l'organigramme et des compétences exercées.

Enfin, Monsieur le Président indique se tenir à la disposition des communes pour intervenir lors de conseils municipaux afin de présenter la communauté de communes et ses compétences.



1058 200

- Le prochain conseil communautaire se tiendra le jeudi 16 juillet 2026 à 19h en salle du conseil, au siège administratif de la Communauté de Communes, 9 place de la Bouverie 42190 Charlieu.

La séance est levée à 21h35 minutes.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belmont de la Loire
M. Jean Luc MATRAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



*Procès-verbal approuvé par les conseillers communautaires présents lors de la séance
du conseil communautaire du 16 juillet 2026,
Rendu public par publication sur le site
de la communauté le
17 JUIL. 2026*